



Compte Financier Unique 2023

(CFU 2023)

Séance du 6/06/2024



Rapport d'analyse

Introduction.

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir, en 2024, la nouvelle présentation de tous les comptes locaux.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification cherchant à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, améliore la qualité des comptes et simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La commune de Castelsarrasin a été retenue au titre de la troisième vague d'expérimentation par la Direction Départementale des Finances Publiques a anticipé ainsi la réforme d'une année. Cette expérimentation s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57 que la commune a mis en œuvre avec également une année d'anticipation soit au 1^{er} janvier 2023. Ce référentiel M57 s'impose désormais à toutes les collectivités depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le compte financier unique se substitue donc au compte administratif (CA) et au compte de gestion dressé par le comptable. Il est le dernier temps fort de l'année budgétaire. Ce document, pouvant être assimilé au compte de résultats et au bilan d'une entreprise, retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours d'un exercice comptable.

Ce dernier, qui correspond à une année civile, débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre. Il se prolonge jusqu'au 31 janvier, notamment pour les opérations d'ordre (c'est la période dite de la « journée complémentaire »).

Comme les années précédentes, en lien avec le comptable public, une attention toute particulière a été apportée aux rattachements des charges et des produits de l'exercice, c'est-à-dire à l'imputation sur l'exercice 2023 des dépenses et des recettes engagées, dont le service a été fait avant le 31 décembre mais pour lesquelles la réception des factures n'est intervenue qu'après le 1^{er} janvier.

Le compte financier unique permet également de comparer les réalisations budgétaires aux prévisions, de mesurer la santé financière réelle d'une collectivité à un instant donné et de réaliser des études financières rétrospectives.

Dans le contexte d'une situation extrêmement tendue qui caractérise les finances locales depuis plusieurs années, mais qui s'est fortement accentuée en 2022 avec l'envolée des prix de l'énergie et des matières premières, le compte financier unique et son analyse prennent d'autant plus d'importance pour préparer l'avenir. A cela se rajoute en 2023, l'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet 2022 ainsi que les dernières évolutions salariales pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires qui explique également l'évolution des dépenses de notre commune, tout ceci après la baisse drastique des dotations de l'Etat sur la période 2014-2017 et les effets de la crise sanitaire.

Le présent rapport différenciera le budget principal des budgets annexes et distinguera l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 à proprement parler de l'analyse financière rétrospective.

1- Le budget principal.

La commune vote son budget par nature et par chapitre. Les résultats de l'exécution budgétaire 2023 sont donc présentés en fonction de cette structuration et mettent en relation les prévisions avec les réalisations, en donnant une vision rétrospective pluriannuelle.

1.1-L'exécution budgétaire 2023.

En préambule, il est important de souligner que les résultats du **CFU 2023** ont été établis conjointement avec le **Service de Gestion Comptable (SGC)**.

1.1.1- Vue d'ensemble et résultats.

CFU 2023 - vue d'ensemble de la section de fonctionnement				
		Voté 2023	Réalisé 2023	Tx. Réal
DEPENSES	Dépenses totales	22 138 000,00	17 814 136,99	
	Dépenses de l'exercice	22 138 000,00	17 814 136,99	80,47%
	Dépenses réelles	17 163 185,00	15 862 147,67	92,42%
	Dépenses d'ordre	1 406 000,00	1 951 989,32	
	Virement à la section d'INV	3 568 815,00	-	
RECETTES	Recettes totales	22 138 000,00	19 592 633,27	
	Recettes de l'exercice	22 138 000,00	19 592 633,27	88,50%
	Recettes réelles	21 537 000,00	18 742 124,87	87,02%
	Recettes d'ordre	601 000,00	850 508,40	
	Résultat de clôture au 31/12/2022	4 718 423,72		
	Affectation du résultat	-1 108 346,45		
	Excédent reporté	3 610 077,27	-	

Résultat FON 2023	1 778 496,28
Résultat de clôture FON 2023	5 388 573,55

Pour mémoire, le résultat de clôture en fonctionnement de l'exercice 2022 s'établissait à 4.718.423,72 €.

CFU 2023 - vue d'ensemble de la section d'investissement				
		Voté 2023	Réalisé 2023	Tx. Réal
DEPENSES	Dépenses totales	9 826 000,00	5 825 734,51	
	Dépenses de l'exercice	9 826 000,00	5 825 734,51	59,29%
	Dépenses réelles	9 075 000,00	4 917 958,12	54,19%
	Dépenses d'ordre	751 000,00	907 776,39	
RECETTES	Recettes totales	9 826 000,00	5 818 738,71	59,22%
	Recettes réelles de l'exercice (hors 1068)	3 592 838,55	2 701 134,95	75,18%
	Affectation du résultat (1068)	1 108 346,45	1 108 346,45	
	Recettes réelles y compris 1068	4 701 185,00	3 809 481,40	81,03%
	Recettes d'ordre	1 556 000,00	2 009 257,31	
	Virement de la section de FON	3 568 815,00	-	
	Résultat de clôture au 31/12/2022	435 635,01		
	Excédent reporté	435 635,01	-	

Résultat INV 2023	-6 995,80
Résultat de clôture INV 2023	428 639,21

Pour mémoire, le résultat de clôture en investissement de l'exercice 2022 s'établissait à 435.635,01 €.

Le **solde de la section de fonctionnement** s'établit, au 31/12/2023, à environ **+ 5,388 M €**. Le **solde de la section d'investissement** est quant à lui d'environ **+0,428 M €**.

L'**excédent global de clôture** est d'environ **5,817 M €** et a évolué depuis 2013 comme suit :

Années	Excédent Global de Clôture en M€
2013	11,750
2014	11,414
2015	11,506
2016	9,998
2017	9,124
2018	4,370
2019	4,972
2020	4,692
2021	5,268
2022	5,154
2023	5,817

L'augmentation de l'excédent de clôture entre les exercices 2023 et 2022 de + 663.154,03 € provient essentiellement du résultat cumulé excédentaire de + 1.771.500,48 € de l'exercice 2023 et notamment du résultat de fonctionnement de + 1.778.496,28 € alors que le résultat de fonctionnement 2022 était moins excédentaire (+1.190.733,02 €). Cette évolution de l'augmentation de l'excédent de clôture s'explique principalement par le versement du solde du filet de sécurité de 2022 pour 523.972 €. A noter que comme en 2022, aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2023.

Excédent de clôture au 31.12.2022	5 154 058,73
Affectation des résultats	-1 108 346,45
Résultats cumulés de l'exercice ex 2023	1 771 500,48
Excédent de clôture au 31.12.2023	5 817 212,76

1.1.2- La section de fonctionnement.

- Les recettes.

Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. Réal	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA
70	Produits des services	404 000,00	367 517,62	90,97%	404 677,06 €	411 311,60 €	101,6%	11,9%
731	Contributions directes	6 255 700,00	6 360 471,00	101,67%	7 761 000,00 €	7 903 771,35 €	101,8%	24,3%
73 hors 731	Autres impôts et taxes	5 691 213,53	5 919 737,90	104,02%	4 898 590,00 €	4 775 400,03 €	97,5%	-19,3%
74	Particip et dotations	4 081 000,00	4 362 174,17	106,89%	4 598 036,69 €	4 733 806,12 €	103,0%	8,5%
75	Autres pdts de gestion	176 000,00	145 291,61	82,55%	219 618,98 €	275 715,32 €	125,5%	89,8%
76	Produits financiers	100,00	32,03	32,03%	100,00 €	62,30 €	62,3%	94,5%
77	Produits exception.	54 900,00	468 805,90	853,93%	4 300,00 €	610 839,50 €	14206%	30,3%
013	Atténuation de charges	41 000,00	55 325,84	134,94%	40 600,00 €	31 218,65 €	76,9%	-43,6%
TOTAL mouvements réels		16 703 913,53	17 679 356,07	105,84%	17 926 922,73 €	18 742 124,87 €	104,55%	6,0%
042	Transfert entre sections	501 000,00	496 039,47	99,01%	601 000,00 €	850 508,40 €	141,5%	
TOTAL mouvements d'ordre		501 000,00	496 039,47	99,01%	601 000,00 €	850 508,40 €	141,52%	71,5%
002	Résultat reporté	3 539 086,47			3 610 077,27 €			
TOTAL		20 744 000,00	18 175 395,54	87,62%	22 138 000,00 €	19 592 633,27 €	88,50%	7,8%

En 2023, les recettes de fonctionnement **augmentent globalement de +7,8 %**, après une augmentation de 5,2% en 2022, de 1,4% en 2021, de 1,9% en 2020, de 3% en 2019 et une baisse de 3,5% en 2018. Les **recettes réelles** de fonctionnement (qui ont donné lieu à un encaissement effectif) **augmentent de +6%**, soit une augmentation en valeur de 1.062.768,80 € et en neutralisant le filet de sécurité 2022 versé en 2023, les recettes réelles n'auraient évoluées que de +3% soit +538.796,80 €.

Le poste dotations et participations (chapitre 74) affiche une augmentation +8,5% par rapport à 2022 (soit + 371.631,95 €) :

- la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** augmente de +2,1% (soit + 52.673 €) :
 - la dotation forfaitaire diminue de -0,2% (soit -3.226 €) correspondant la baisse de la population (14.437 hab. en 2022 et 14.404 hab. en 2023) ;
 - la dotation de solidarité urbaine (DSU)¹ a apporté un surcroît de ressources de +28.261 €, soit +3,4% (abondement de 90 millions au niveau national) ;
 - enfin, la dotation nationale de péréquation (DNP)² engendre une augmentation de recettes de +27.638 €, soit + 7,4%.
- les **allocations compensatrices**, qui sont des dotations de l'Etat venant compenser des diminutions ou des suppressions d'impôts locaux, augmentent de +4,2%, soit +40.816 € ;
- le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**, pour sa part en fonctionnement, diminue de -713 € (-12,2%) et correspond aux dépenses de fonctionnement 2022 éligibles à ce fonds ;
- le **fonds de soutien au développement des activités périscolaires** augmente de +4,6%, soit +2.850 €. Pour rappel, la commune ne bénéficie plus depuis 2018 de l'abondement complémentaire de 40 € par élève, la notion de DSU cible étant supprimée et le rang de classement de la commune ne permettant plus d'y prétendre ;
- la **subvention de la CAF pour le contrat enfance jeunesse (CEJ)** diminue de -4,7% après une diminution de -5% en 2022, de -8% en 2021, de -6% en 2020, de -18% en 2019, soit – 8.341 € par rapport à 2022 ;
- Depuis 2019 et jusqu'en 2022, la commune percevait un **fonds de concours** de 100 000 € de la Communauté de Communes Terres des Confluences pour compenser la baisse de l'attribution de compensation au titre de la participation au coût de fonctionnement du complexe aquatique. Ce fonds de concours a été maintenu jusqu'à l'ouverture effective de

¹ La DSU est une composante de la DGF.

² La DNP est une composante de la DGF.

cet équipement. Le complexe aquatique ayant ouvert au second trimestre 2023, la commune a perçu 25.000 € au lieu de 100.000 € les années précédentes.

- la commune a perçu le solde (70%) soit **523.972 €** au titre du **filet de sécurité** 2022 (compensation de l'évolution du point d'indice et de l'augmentation des dépenses énergétiques). L'acompte perçu en 2022 s'établissait à 171.867 €, soit un gain de 352.105 €.
- aucune **compensation au titre de l'abaissement de l'âge de la scolarité à 3 ans** versée en 2023 suite à la mise en place d'un forfait pour les élèves en classes de maternelle de l'école privée (38.700 € en 2022) ;
- de la **participation du Conseil Départemental pour l'utilisation des installations sportives du Collège** pour 35.301,27 € au titre de l'année scolaire 2022/2023 (deuxième année) ;
- du **soutien de la CAF pour les activités du centre de loisirs** : **+5.293,80€**.

Le poste **Impôts et taxes** (chapitre 73) **augmente de +3,2%** (soit +398.962 €) :

- Le montant **des contributions directes** (taxes foncières uniquement suppression de la taxe d'habitation) a progressé de +8,2% (+519.235 €). Cette augmentation provient pour 7,1% de la revalorisation forfaitaire des bases et pour +1,1% de l'évolution physique de celles-ci. Quant aux **rôles supplémentaires**, 3.065 € ont été encaissés en 2023 (198 € en 2022) ;
- **L'attribution de compensation (AC)**, versée par la communauté de communes, a augmenté de + 13.925,97 € (+0,3%), due à la refacturation des charges d'urbanisme qui est déduite de l'attribution de compensation depuis 2018 ;
- le montant du **Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) a diminué de -13.081 € par rapport à 2022, la communauté ayant opté pour le mode de répartition du droit commun.
- le **Fonds National de garantie Individuelle des ressources Communales et Intercommunales** (FNGIR) reste identique depuis 2020, il s'élève à 639.254 € ;
- la **taxe sur la consommation finale d'électricité** progresse de + 139.153 € par rapport à 2022, soit +40% ;
- la **taxe additionnelle aux droits de mutation** connaît une hausse de + 97.997 € (+20,6%) ;
- la **taxe locale sur la publicité extérieure** (TLPE) progresse de +578 € (+0,6%) ;
- les **droits de place** augmentent de +3.338 € (+20%), (19.938 € en 2023 contre 16.600 € en 2022).

Les **produits des services, du domaine et les ventes** (chapitre 70), qui représentent 2% des recettes réelles, **augmentent : +12%, soit +43.794 €**.

L'augmentation du **chapitre 70** provient essentiellement des évolutions des recettes du centre de loisirs, des droits d'inscription de l'école de musique, des locations des salles et de matériels. Dans le détail, les principales évolutions sont détaillées ci-après :

- Les **recettes d'exploitation** du Cinéma Vox progressent (+729 €) ;
- Les recettes liées **aux animations culturelles** diminuent de - 1.916 € ;
- Les **remboursements de personnel mis à disposition** diminuent (régie du Port +1.312 €, Communauté Terres des Confluences -7.235 € ...) ;
- Les **recettes de location des salles municipales** augmentent +7.591 € ;
- Les **concessions dans les cimetières et les redevances funéraires** progressent de +6.455 € ;
- Les **droits d'inscription à l'école municipale de musique** évoluent de 10.175 € suite à la mise en place d'une régie de recettes ;

- **Les recettes du centre de loisirs** affichent une évolution de +11.048 € ;
- **Les recettes de la médiathèque** augmentent de +532 € ;
- **Les redevances pour occupation du domaine public** évoluent de + 3.996 € ;
- **La refacturation des charges locatives** progresse de +7.730,91 € ;
- **Les participations des communes extérieures aux frais de scolarité** de leurs élèves scolarisés sur la commune augmentent de + 1.830 €.

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) **augmentent de +90%**, soit +130.424 €. En 2023, suite à la clôture du budget annexe de Saint-Jean des Vignes, l'excédent de clôture de 138.989,19 € a été reversé sur le budget principal. Quant aux revenus des immeubles, ils diminuent de 20.496 € par rapport à 2022. En effet au 1^{er} janvier 2023, la commune comptait trois locataires de moins qu'en 2022 et, en cours d'année 2023, 5 locataires ont quitté leur logement.

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) **affichent une évolution de +30 %** soit +142.033 € provenant essentiellement du produit des cessions qui s'élèvent à 610.789,50 € en 2023 contre 346.065 € en 2022, d'après le détail suivant :

- Vente DC 344 pour 279.000 € (IMMO3) ;
- Vente DE 430 pour 265.117 € (CCAS) ;
- Vente DB 145 et DB 160 pour 50.000 € (GENDRE) ;
- Vente tracteur Kubota pour 13.000 € ;
- Vente chemins ruraux pour 2.472,50 € (GIRARDI) ;
- Vente partie AP 152 pour 1.000 € (CHEFDHOMME) ;
- Vente A 452 pour 200 € (FURLAN).

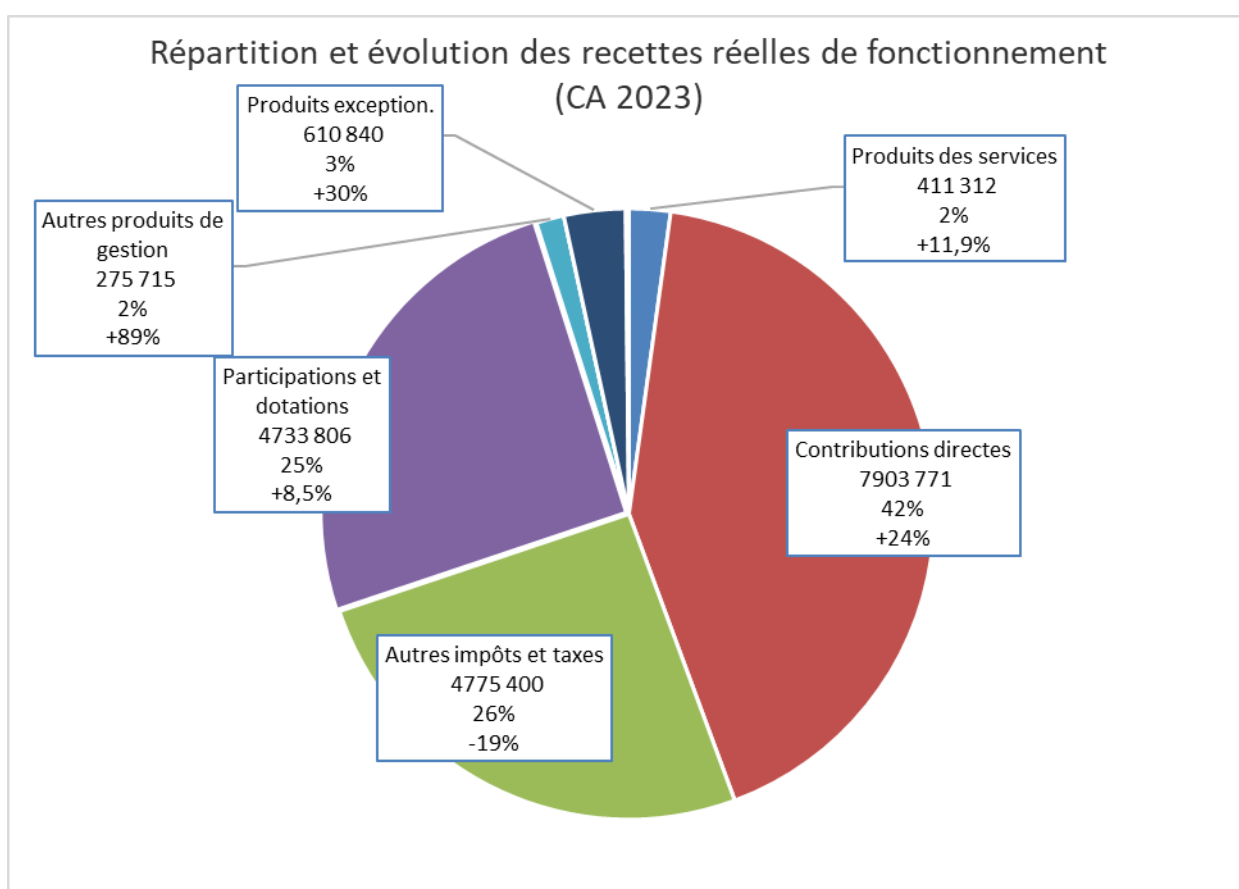
Les produits issus des **atténuations de charges** (chapitre 013) **diminuent de -44 %**, soit -24.107 €.

Les **recettes d'ordre de fonctionnement** (chapitre 042) **progressent de +71 %**, soit +354.469 € dont +254.237 € de plus-values de cessions et +257.164 € de travaux en régie. Par ailleurs contrairement à 2022, aucune reprise de provision n'a été constatée contrairement à 2022 (-123.803,35€).

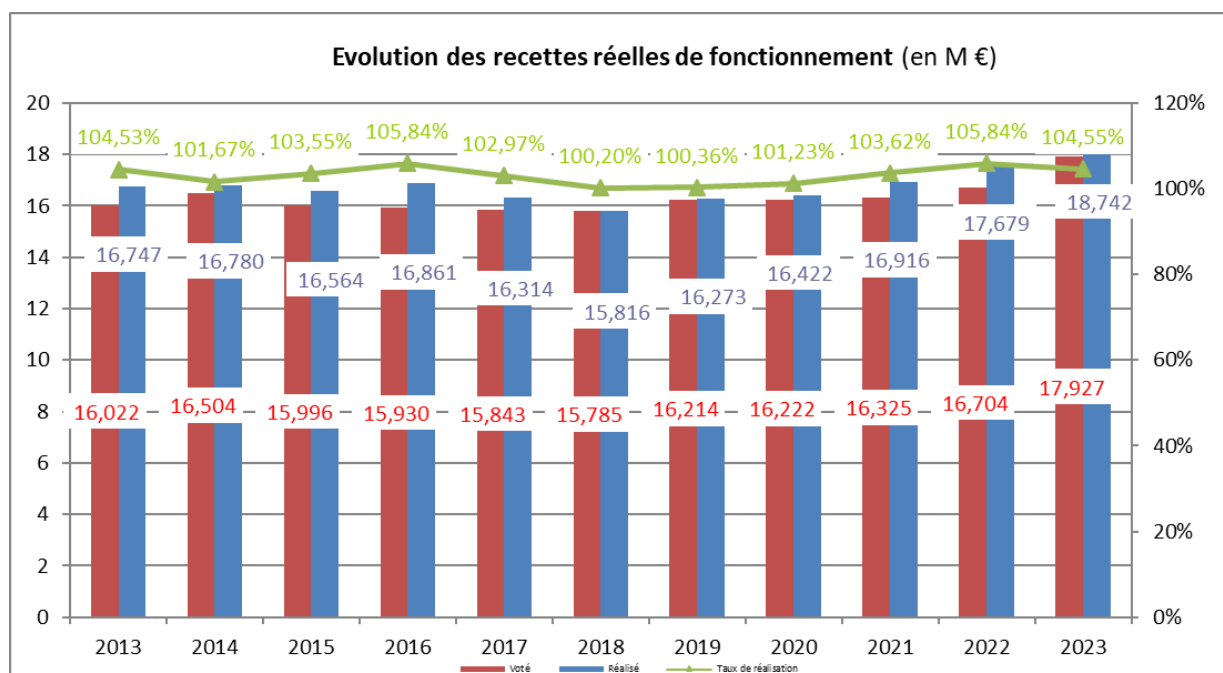
Synthèse de la répartition des recettes réelles de fonctionnement au CA 2023 et de leur évolution par rapport à 2022 :

La majeure partie de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement (+1.062.769 €) provient essentiellement de l'évolution :

- du chapitre Impôts et taxes (chap.73) pour 398.962 € ;
- du chapitre des dotations et participations (chap.74) pour 371.632 € avec le versement du solde du filet de sécurité 2022 de 523.972 € ;
- du chapitre autres produits de gestion courante pour 130.424 € dont 138.989 € de reversement de l'excédent du budget annexe Saint-Jean des Vignes ;
- des produits exceptionnels pour 142.034 € ;
- des produits des services : 43.794 €.



Taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement :



Le **taux de réalisation** des recettes de fonctionnement s'établit **globalement à 88,50%**. Celui des **recettes réelles** est de **104,55%**, ce qui confirme le caractère traditionnellement prudent des prévisions budgétaires.

- Les dépenses.

Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. Réal	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA
011	Charges générales	4 529 000,00	3 662 043,79	80,86%	4 420 685,00 €	3 444 192,29 €	77,9%	-5,9%
012	Masse salariale	8 960 000,00	8 942 605,17	99,81%	9 345 000,00 €	9 243 865,04 €	98,9%	3,4%
65	Charges de gestion	3 103 000,00	2 853 937,84	91,97%	3 249 500,00 €	3 077 927,57 €	94,7%	7,8%
66	Charges financières	125 000,00	92 726,26	74,18%	119 000,00 €	75 359,21 €	63,3%	-18,7%
67	Charges exception.	55 000,00	21 136,60	38,43%	8 000,00 €	317,94 €	4,0%	-98,5%
68	Dot. amort. & provisions	40 000,00	38 877,81	97,19%	17 000,00 €	16 689,62 €	98,2%	-57,1%
014	Prov. réglementées	4 000,00	2 515,00	62,88%	4 000,00 €	3 796,00 €	94,9%	50,9%
022	Dép imprévues	-	-					
TOTAL mouvements réels		16 816 000,00	15 613 842,47	92,85%	17 163 185,00 €	15 862 147,67 €	92,42%	1,6%
042	Transfert entre sections	1 027 000,00	1 370 820,05	133,48%	1 406 000,00 €	1 951 989,32 €	138,8%	42,4%
023	Virement en INV	2 901 000,00			3 568 815,00 €			
TOTAL mouvements d'ordre		3 928 000,00	1 370 820,05	34,90%	4 974 815,00 €	1 951 989,32 €	39,24%	42,4%
TOTAL		20 744 000,00	16 984 662,52	81,88%	22 138 000,00 €	17 814 136,99 €	80,47%	4,9%

Les dépenses de fonctionnement affichent **globalement une hausse de +4,9%**. S'agissant des **dépenses réelles**, qui ont donné lieu à décaissement effectif, elles **augmentent de +1,6%** et ce après une forte augmentation de +10,6% en 2022, d'une baisse de -0,6% en 2021, de -0,2% en 2020, de -0,7% en 2019 et de -3% en 2018.

Le taux d'inflation s'établit à 4,9% pour l'année 2023, en la neutralisant les dépenses réelles de fonctionnement afficherait une diminution de -3,3%.

Cette augmentation des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par la hausse de la masse salariale et des charges de gestion courante alors que tous les autres postes de dépenses diminuent.

Les **charges générales** (chapitre 011) **diminuent de -5,9%** (soit -217.851 €) et ce après une augmentation de +30% en 2022, de +2,2% en 2021 et une baisse de -2% en 2020. Ce chiffre constitue une excellente performance au regard du contexte fortement inflationniste qui a touché les collectivités locales en 2023.

La commune continue ainsi ses efforts de maîtrise et de rationalisation des dépenses grâce à la poursuite du déploiement du contrôle de gestion et la mise en place d'outils de pilotage interne.

Parmi les postes de dépenses du chapitre 011 affichant une **hausse** par rapport au CA 2022, notons :

- Les dépenses d'électricité : + 226.891 € (dont +103k€ sur l'éclairage public et + 123k€ sur les bâtiments et équipements) ;
- Les dépenses d'animation de Noël : +25.497 € ;
- Les dépenses de fonctionnement du centre de loisirs : +14.395 € et des écoles : +9.751 € ;
- Les dépenses d'entretien du parc automobile : +10.876 €.

Parmi les postes de dépenses du chapitre 011 affichant une **baisse** par rapport au CA 2022, relevons :

- Les dépenses de gaz : -430.742 € grâce au groupement de commande avec le SDE que la commune a rejoint ;
- Les dépenses relatives aux bâtiments communaux (fournitures, contrats de maintenance, entretien...) : -71.812 € dont -70 k€ suite à l'arrêt de la location des aires de jeux ;
- Les dépenses de voirie : -39.448 € dont -21 k€ sur les fournitures de voirie et -14 k€ sur l'entretien des poteaux incendie ;
- Les dépenses de carburant et de combustibles (propane et GNR) : -10.533 € (dont -7 k€ sur le carburant et -3 k€ sur les combustibles) ;

- Les dépenses informatiques : -8.561 € (baisse des contrats de maintenance) ;
- Les dépenses d'assurances : -14.568. Même si les cotisations de nos contrats ont augmenté (+23.588 €), l'absence de souscription d'une assurance dommages ouvrages comme en 2022 pour les écoles Simone Veil et Eugène Redon font baisser ce poste.

La **masse salariale** (chapitre 012) **augmente de +3,4%** (soit +301.260 €) par rapport au réalisé de 2022. Cette évolution qui fait suite à une augmentation de +7,8% en 2022 et une diminution de -0,8% en 2021 (+0,6% entre 2019 et 2020 et de +1,5% entre 2018 et 2019), résulte de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 ayant un effet en année pleine sur 2023 mais aussi le versement de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat (PEPA).

En retraitant l'indemnité inflation, les augmentations du point d'indice et la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, **la masse salariale affiche, à périmètre constant, une baisse cumulée de -0,52% sur la totalité de l'année** (soit une diminution de -46.300 € par rapport à l'an passé à iso périmètre).

Le total réalisé 2023 est inférieur de 101.135 € au montant total voté au budget 2023 (9.243.865 € réalisés contre 9.345.000 € votés, soit un pourcentage de réalisation de 98.9%).

- 1- La **rémunération du personnel titulaire** augmente de +3,9% (soit +293.218 €). Cette variation est causée par :
 - La revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,50 % au 1^{er} juillet 2023 ;
 - Les relèvements de l'Indice Majoré minimal de rémunération au 1^{er} janvier 2023 et au 1^{er} mai 2023 passant de 352 à 353 au 1^{er} janvier 2023, puis à 361 au 1^{er} mai 2023 ;
 - La mise en place au 1^{er} décembre 2023 de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat pour un coût de 126 057,59 € ;
 - Le G.V.T (Glissement Vieillesse Technicité) ;

Et ce, malgré les éléments de diminution suivants, à savoir :

- Un départ à la retraite d'un agent titulaire absent depuis plusieurs années au titre d'un accident de travail et qui était déjà remplacé ;
- Le non-remplacement d'un poste ;
- Le non recrutement d'agents saisonniers lié notamment à l'ouverture de la nouvelle piscine Conflu'O;
- Des réorganisations de services permettant de renforcer des compétences à périmètre constant ;
- Le délai entre le départ d'agents et l'arrivée de leurs remplaçants.

- 2- La **rémunération du personnel non-titulaire** progresse de +7,2% (soit +92.799 €) en raison des éléments suivants :
 - Les augmentations du SMIC au 1^{er} janvier 2023 (+1,81%) et au 1^{er} mai 2023 (+2,2%) ;
 - Des remplacements d'agents, absents pour cause de maladie, après observation d'un délai de carence, ou bien en congé maternité.

- Le recrutement de plusieurs agents contractuels en qualité d'Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH) pour le temps de restauration scolaire et pour les activités périscolaires, non compensé par les services de l'État.

3- Les **charges et cotisations** progressent de +1,8% (+44.038 €) :

- les cotisations à l'**URSSAF** progressent de +0,7% soit +7.027 € ;
- les cotisations aux **caisses de retraite** évoluent de +2,8% soit +38.962 € ;
- les cotisations aux **ASSEDIC** progressent de +5,1 % soit +1.867 € ;
- les cotisations au **Centre national de la fonction publique territoriale** (CNFPT) et au **Centre de gestion de Tarn-et-Garonne** (CDG 82) augmentent de +13,89% soit +17.132 € ;
- les cotisations relatives à l'assurance des personnels diminuent de -8,6% soit -3.076 € ;
- les cotisations pour l'allocation temporaire d'invalidité (**ATIACL**) baissent de -12,6% soit -2.4613 € ;
- les cotisations au fonds d'aide au logement (FNAL) évoluent de +2,3% soit +596 €.

4- La **médecine du travail**.

- les coûts liés à la médecine du travail sont maintenus par rapport à 2022 (-0.1%).

De plus, les recettes encaissées au titre des personnels de la commune mis à disposition s'élèvent à 53.294€ pour l'année 2023 (soit -5.923 € par rapport à 2022), soit en détail :

- 24.263 € au titre du personnel communal mis à disposition de la régie du Port J-Y. Cousteau ;
- 18.043 € au titre du personnel communal des services techniques intervenant pour la Communauté Terres des Confluences ;
- 7.287 € au titre de la mutualisation du service informatique ;
- 3.699 € au titre de la mutualisation du service de la commande publique pour la Communauté Terres des Confluences.

Les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) **progressent de +7,8%** (+223.990 €) :

- les subventions d'équilibre en direction des budgets annexes à caractère administratif progressent de +36% (soit +158.000 €). Alors que la subvention d'équilibre du budget annexe des transports a diminué par rapport à celle de 2022 (-22.000 €), que la subvention du budget annexe restauration a également baissé de -20.000 € par rapport à 2022 ; la subvention d'équilibre au budget annexe Interventions Economiques en 2023 s'est établie à 200.000 € (0€ en 2022).
- le montant de la subvention au CCAS a progressé de +5,6% soit + 80.000 € par rapport à 2022 (1.500.000 €) ;
- les subventions de fonctionnement aux associations : - 14,8% (soit -59.248 €). En 2023, aucune subvention n'a été versée à l'association « Les amis de Pierre » alors qu'en 2022 la subvention était de 60.000 €. La subvention à l'union des commerçants (UCAC) progresse de + 2.041 € par rapport à 2022 ;
- la contribution du service incendie augmente de +5,1% (+13.739 €) ;
- le forfait communal versé à l'école privée diminue de -3,9% soit -3.824 € ;
- Les participations des élèves de la commune scolarisés dans d'autres communes progressent de +36% (+1.630 € par rapport à 2022).

Les **charges financières** (chapitre 66) **diminuent** de **-18,7 %** (-17.365 €).

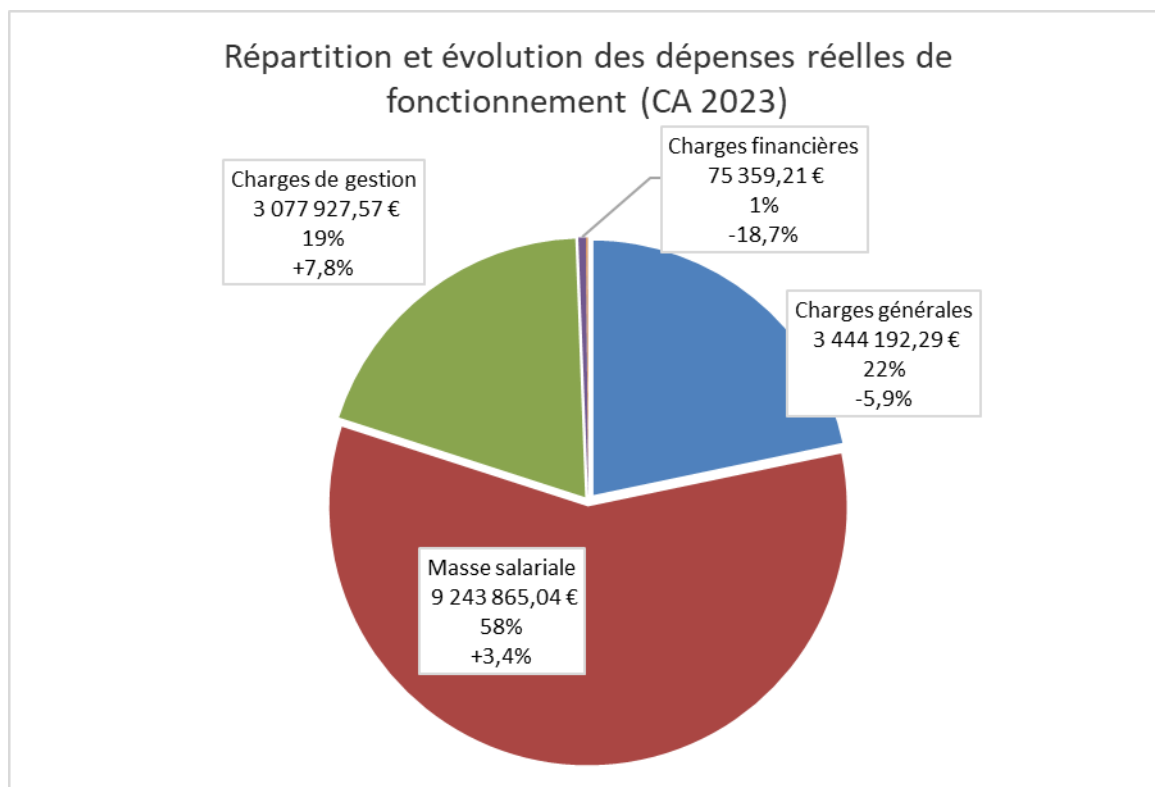
Les **charges exceptionnelles** (chapitre 67) **diminuent** de **-98%** (-20.818 €). La subvention d'exploitation versées au budget annexe de la régie du Port Jacques-Yves Cousteau (20.000 € iso 2022) émerge désormais au chapitre 65 du fait du changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier 2023 (M57).

Les **dépenses d'ordre de fonctionnement** (chapitre 042) **évoluent** de **+42%** (+581.169 €) détaillées de la façon suivante :

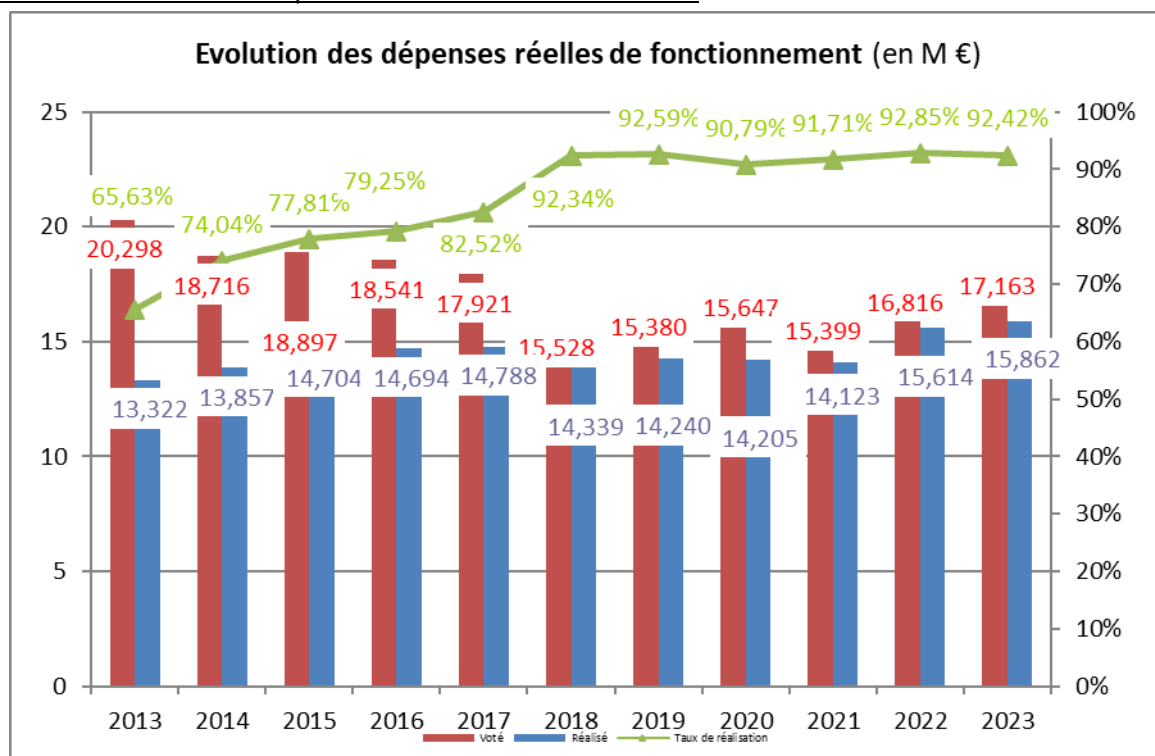
- Les écritures liées aux plus-values de cessions d'immobilisations : +518.961 € ;
- Les dotations aux amortissements : +59.582 € ;
- La dotation aux provisions pour risques et charges en 2023 : +2.626 €.

Synthèse de la répartition des dépenses réelles de fonctionnement au CA 2023 et de leur évolution par rapport à 2022 :

La principale évolution des dépenses réelles de fonctionnement est liée à l'augmentation des charges de personnel (+3,4%) compensée par la baisse des charges à caractère général (-5,9%).



Taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement :



Le **taux de réalisation** des dépenses de fonctionnement s'établit **globalement à 80,47%**. Celui des dépenses réelles diminue légèrement par rapport à 2022, et atteint **92,42%**.

Rappelons que les dépenses imprévues et le virement à la section d'investissement ne font pas l'objet d'exécution, conformément à l'instruction M57.

1.1.3- La section d'investissement.

• Les recettes.

Chapitre		Voté 2022 (avec RAR)	CA 2022	Tx. Réal	Voté 2023 (avec RAR)	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA
10	Dotations, fonds divers	952 000,00	1 262 747,99	132,64%	952 000,00 €	1 017 895,71 €	106,9%	-19,4%
1068	Excédents FON capital.	1 114 106,81	1 114 106,81	100,00%	1 108 346,45 €	1 108 346,45 €	100,0%	-0,5%
13	Subventions d'invest	3 067 012,89	2 416 333,55	78,78%	913 990,30 €	780 437,31 €	85,4%	-67,7%
16	Emprunts et dettes	1 953 645,00	-	0,00%	- €			
20	Immo incorporelles		552,00		- €			-100,0%
4582/4542	Convention de mandat	360 480,10	352 737,30	97,85%	370 000,00 €	354 786,56 €	95,9%	0,6%
23	Immo en cours	600 000,00		0,00%	636 213,24 €	519 987,37 €	81,7%	
27	Autres immo financières	10 000,00	28 496,00	284,96%	20 000,00 €	28 028,00 €	140,1%	-1,6%
024	Produits cessions immo	100 000,00	-		265 000,00 €		0,0%	
TOTAL mouvements réels		8 157 244,80	5 174 973,65	63,44%	4 265 549,99	3 809 481,40 €	89,31%	-26,4%
040	Transfert entre sections	1 027 000,00	1 370 820,05	133,48%	1 406 000,00 €	1 951 989,32 €	138,8%	42,4%
041	Opérations patrimonia.	150 000,00	45 389,07		150 000,00 €	57 267,99 €	38,2%	26,2%
021	Virement depuis FON	2 901 000,00			3 568 815,00 €			
TOTAL mouvements d'ordre		4 078 000,00	1 416 209,12	34,73%	5 124 815,00	2 009 257,31 €	39,21%	41,9%
001	Résultat reporté	615 355,20			435 635,01 €			
TOTAL		12 850 600,00	6 591 182,77	51,29%	9 826 000,00	5 818 738,71 €	59,22%	-11,7%

Les recettes d'investissement ont **diminué de -11,7%** par rapport à 2022. Les **recettes réelles d'investissement affichent une baisse de -26,4% (-1.365.492 €).**

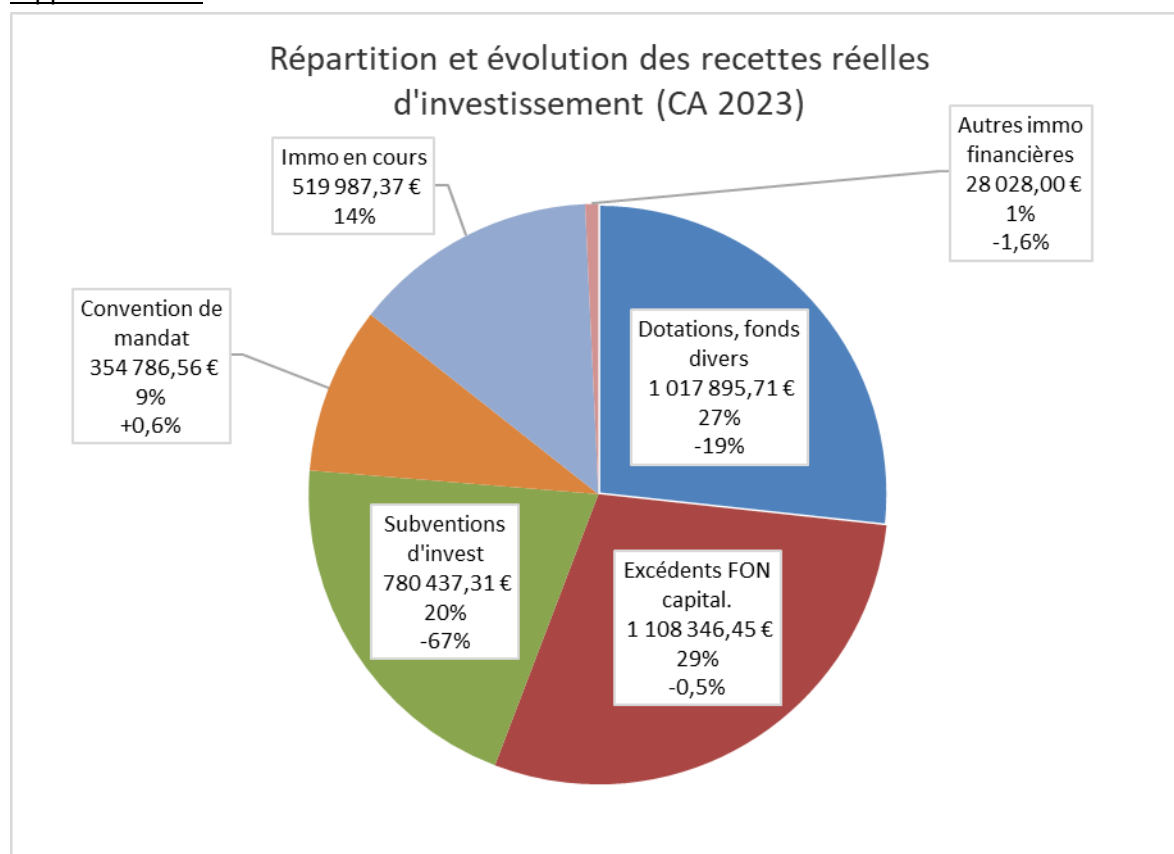
Les éléments qui expliquent cette situation sont les suivants :

- la diminution de -5.760 € par rapport à 2022 de **l'excédent de fonctionnement capitalisé** ;
- les **subventions reçues des partenaires** (Europe, Etat, Région, Département) pour financer les projets d'équipements municipaux **ont fortement diminué, de -67% (-1.635.896 €)**. En effet, en 2022, un rattrapage sur les demandes en attente de versement avait été réalisé. Pour rappel, il existe un décalage entre la date de notification des subventions obtenues de la part des partenaires et leur encaissement effectif qui intervient souvent plusieurs mois après la fin des travaux. Le montant des restes à recouvrer au 31.12.2023 s'élève à 953.304 € ;
- les **immobilisations en cours** correspondent au transfert de la maîtrise d'ouvrage de la construction du Pôle Enfance au CCAS qui entraîne la refacturation à ce dernier des dépenses de maîtrise d'œuvre supportées par le budget communal pour 519.987,37 € ;
- le **remboursement au budget principal des avances** versées au **budget annexe de la ZA Saint Jean des Vignes / Gandalou** : -468 € ;
- le **Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A)** sur les dépenses de 2022 s'élève à 746.697 € en 2023, soit -322.704 € (-30,1%) ;
- la **Taxe d'Aménagement** progresse de + 77.852 €, soit +40%.

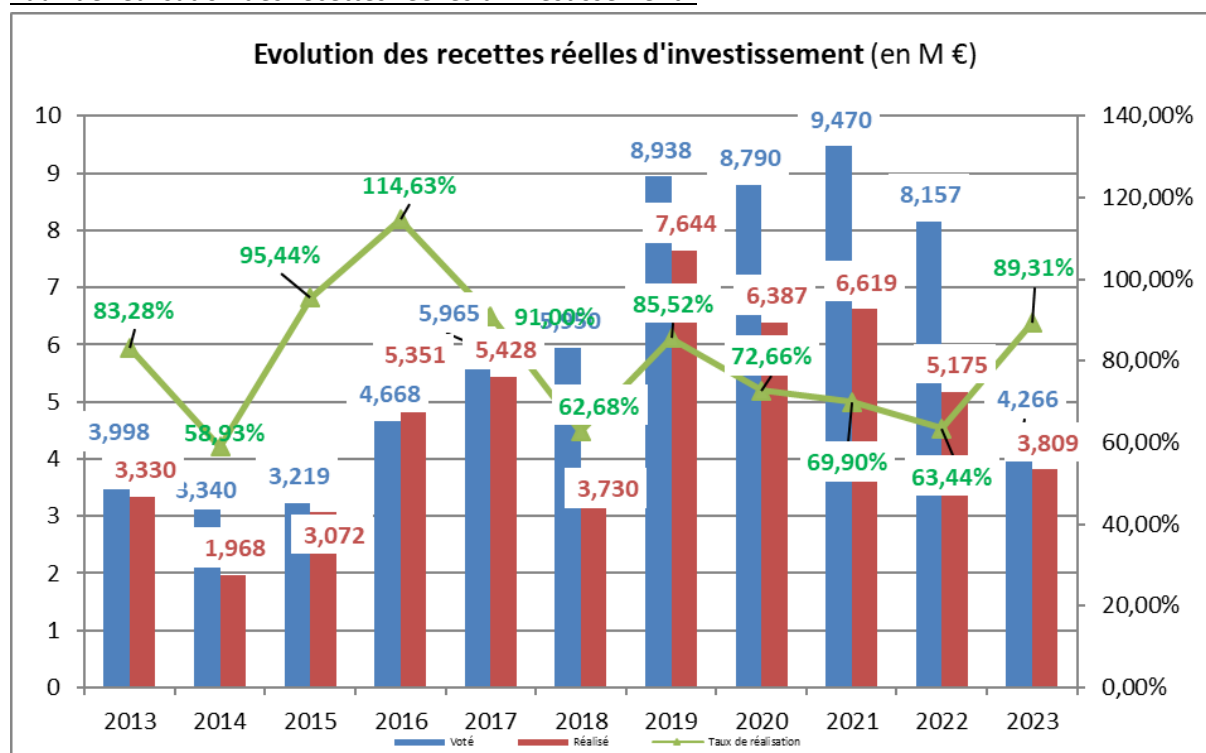
Les recettes d'ordre d'investissement progressent de + 41,9% (+593.048 €) :

- au niveau des transferts entre sections (chapitre 040) : +42,4% (+581.169 €) est la stricte contrepartie du chapitre 042 au niveau des dépenses d'ordre de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre 041 (opérations patrimoniales) : +11.879 €. Il s'agit de la restitution d'avances forfaitaires.

Synthèse de la répartition des recettes réelles d'investissement au CA 2023 et de leur évolution par rapport à 2022 :



Taux de réalisation des recettes réelles d'investissement :



Le **taux de réalisation** des recettes d'investissement s'établit **globalement** à **59,22%**. Celui, plus révélateur, des **recettes réelles** est de **89,31%** qui s'explique par un décalage temporel existant entre la réalisation des investissements et la perception des subventions obtenues en vue de leur financement.

- Les dépenses.

Chapitre		Voté 2022 (avec RAR)	CA 2022	Tx. Réal	Voté 2023 (avec RAR)	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA
20	Immo incorporelles	625 364,39	172 238,21	27,54%	443 093,57 €	134 873,15 €	30,4%	-21,7%
21	Immo corporelles	2 064 351,08	703 029,03	34,06%	2 770 445,74 €	1 169 315,98 €	42,2%	66,3%
23	Immo en cours	7 268 948,08	3 867 807,65	53,21%	3 867 960,69 €	2 053 338,46 €	53,1%	-46,9%
204	Subventions d'équip	227 000,00	116 822,08	51,46%	279 500,00 €	182 233,59 €	65,2%	56,0%
10	Dotations, fonds divers	290 516,35	158 516,35	54,56%	81 000,00 €	- €	0,0%	-100,0%
13	Subventions d'invest				- €			
16	Emprunts et dettes	1 263 000,00	1 008 682,88	79,86%	1 263 000,00 €	1 023 410,38 €	81,0%	1,5%
4581/4541	Convention de mandat	360 420,10	352 737,30	97,87%	370 000,00 €	354 786,56 €	95,9%	0,6%
020	Dép imprévues	100 000,00						
TOTAL mouvements réels		12 199 600,00	6 379 833,50	52,30%	9 075 000,00	4 917 958,12 €	54,19%	-22,9%
040	Transfert entre sections	501 000,00	496 039,47	99,01%	601 000,00 €	850 508,40 €	141,5%	71,5%
041	Opérations patrimonia.	150 000,00	45 389,07	30,26%	150 000,00 €	57 267,99 €	38,2%	26,2%
TOTAL mouvements d'ordre		651 000,00	541 428,54	83,17%	751 000,00	907 776,39 €	120,88%	67,7%
001	Résultat reporté							
TOTAL		12 850 600,00	6 921 262,04	53,86%	9 826 000,00	5 825 734,51 €	59,29%	-15,8%

Les dépenses d'investissement affichent **globalement une diminution de -15,8%**. S'agissant des **dépenses réelles**, elles baissent de **-22,9%**.

Le **volume des dépenses d'équipement** proprement dites, à savoir les études, les constructions, les acquisitions (chapitres 20, 21 et 23) et hors subventions d'investissement (chapitre 204), **diminuent de -29% soit -1.385.547 €**.

Cette baisse fait suite à un effort d'investissement important en début de mandat contribuant ainsi au soutien de l'économie locale, et acte le ralentissement de l'effort d'investissement comme prévu dans la prospective financière.

Les **subventions d'investissement versées** (chapitre 204) connaissent une **augmentation de +56%, soit +65.411 €**. L'évolution des participations versées se détaille comme suit :

- Subvention d'équipement au CCAS pour le remboursement du capital de l'emprunt réalisé pour la construction du pôle enfance : 41.316 € ;
- Subventions façades : 33.961 € (8.467 € en 2022) ;
- Attribution de compensation versée à la Communauté Terres des Confluences : 106.956 €, comme en 2022.

Le chapitre 10, **dotations, fonds divers et réserves**, n'enregistre aucun mouvement en 2023. En 2022, les 158.516 € correspondaient à l'apurement nécessaire et obligatoire avant le passage à la nomenclature M57 du compte 1069, compte non budgétaire mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de l'instauration du rattachement des charges et produits à l'exercice.

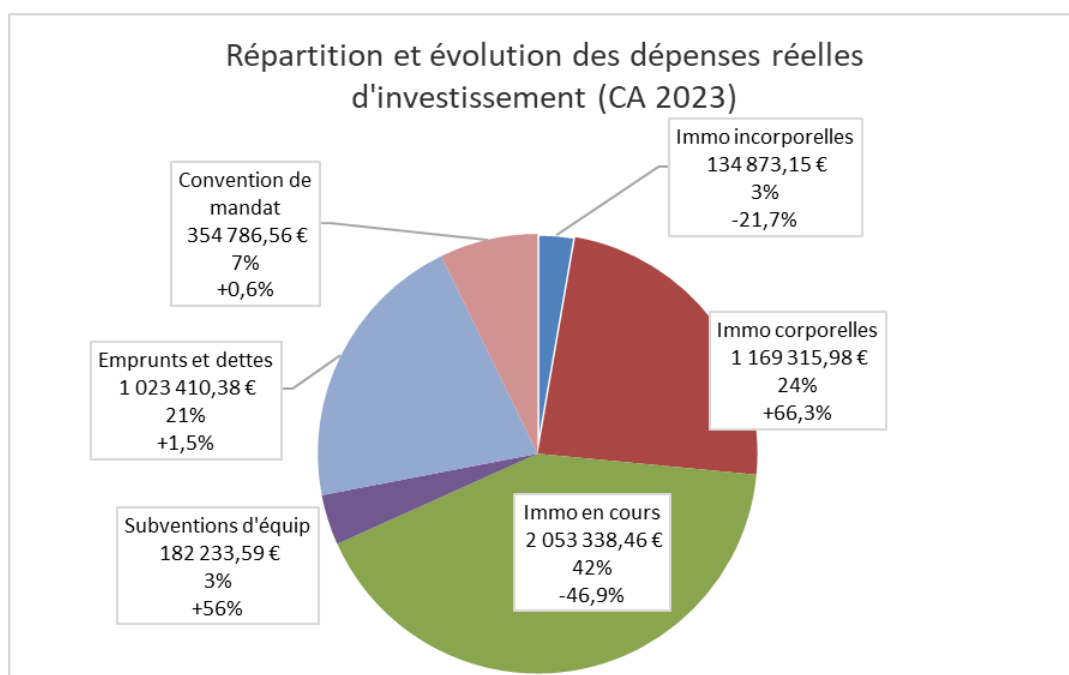
Le poste **emprunts et dettes** (chapitre 16) est en **légère progression** de + 14.727 € (+1%).

Les **dépenses d'ordre d'investissement** (chapitre 040) **progressent de +71,5%** et sont la stricte contrepartie du chapitre 042 au niveau des recettes d'ordre de fonctionnement.

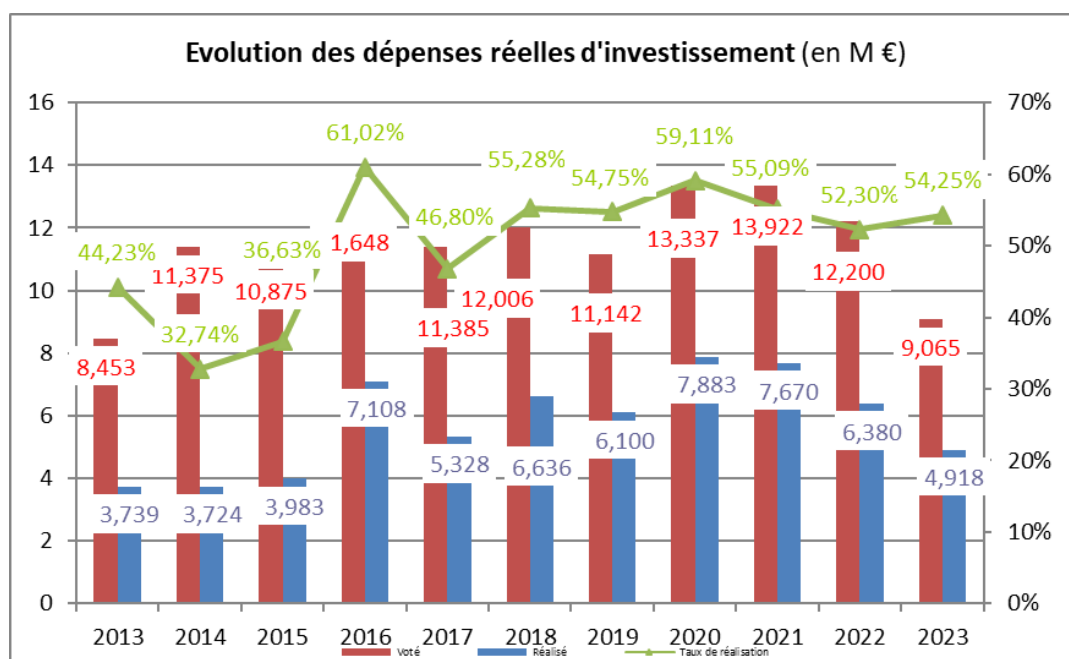
Enfin, le **besoin de financement issu des restes à réaliser et reporté sur l'exercice 2024 s'établit à 832.254 €** (1.785.558 € en dépenses et 953.304 € en recettes).

La réalisation des opérations d'investissement est détaillée dans le tableau annexé au présent document ainsi que le détail des opérations majeures de l'exercice.

Synthèse de la répartition des dépenses réelles d'investissement au CA 2023 et de leur évolution par rapport à 2022 :



Taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement :



Le **taux de réalisation** des dépenses d'investissement s'établit **globalement à 59,35%**, (37,2% au CA 2015, 61,3% au CA 2016, 50,1% au CA 2017, 57% au CA 2018, 54,3% au CA 2019, 60,6% au CA 2020, 55,8% au CA 2021 et 53,86% au CA 2022). Celui des **dépenses réelles est de 52,3%**.

Le **taux de réalisation des dépenses d'équipement** (chapitres 20, 21 et 23) est de **47,5%** (33% en 2015, 49,6% en 2016, 46,7% en 2017, 53,6% en 2018, 50,1% en 2019, 56% en 2020, 55,1% en 2021 et de 47,6% en 2022).

A noter que le **taux d'engagement** des dépenses réelles d'investissement s'établit à **73,9%** (75,8% en 2016, 66,1% en 2017, 84,4% en 2018, 86,2% en 2019, 86,6% en 2020, 85,6% au CA 2021 et 75% au CA 2022) et celui des dépenses d'équipement à **72,7%** (69,9% en 2016, 67,9% en 2017, 87,7% en 2018, 87,5% en 2019, 85,80% en 2020, 89,5% en 2021 et 74,9% en 2022).

1.2-L'analyse financière rétrospective.

1.2-1. Tableau d'analyse synthétique.

Tableau des soldes intermédiaires de gestion avec CA 2023 (en M €)												
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Tx de croiss CA 2022/2023
Recettes réelles de fonctionnement (1)	16,747	16,780	16,564	16,861	16,314	15,816	16,273	16,373	16,504	17,333	18,131	4,6%
Dépenses réelles de fonctionnement (2)	13,322	13,857	14,704	14,694	14,788	14,339	14,240	14,205	14,123	15,614	15,862	1,6%
Epargne brute (3) = (1)-(2)	3,425	2,923	1,860	2,167	1,527	1,477	2,032	2,168	2,381	1,719	2,269	32,0%
Remboursement capital des emprunts (4)	0,600	0,611	0,502	0,484	0,453	0,481	0,412	0,564	0,786	1,008	1,023	1,5%
Epargne nette (5) = (3) – (4)	2,825	2,312	1,358	1,683	1,074	0,996	1,621	1,604	1,595	0,712	1,246	75,1%
Recettes externes (6) + reports (hors dette)	0,830	0,468	1,572	1,951	1,727	1,229	1,643	1,386	2,864	4,407	3,312	-24,8%
Emprunts de l'année (7)	0,000	0,000	0,000	0,000	1,200	0,000	3,000	4,000	3,000	0,000	0,000	0,0%
Recettes réelles d'investissement (9) = (3)+(6)+(7)+(8)	4,255	3,391	3,432	4,118	4,454	2,706	6,675	7,554	8,245	6,126	5,581	-8,9%
Subventions versées (5)	0,007	0,145	0,154	0,297	0,142	0,526	0,885	0,871	0,140	0,117	0,182	55,8%
Autres dépenses (6)	3,132	2,968	3,327	6,327	4,734	5,629	4,804	6,449	6,743	5,254	3,712	-29,3%
Dépenses réelles d'investissement (10) = (4) + (5) + (6) + (7)	3,739	3,724	3,983	7,108	5,329	6,636	6,101	7,884	7,669	6,379	4,917	-22,9%
Résultat exercice	0,516	-0,333	-0,551	-2,989	-0,874	-3,931	0,576	-0,280	0,575	-0,252	0,664	163,4%
Résultat N-1	11,231	11,747	12,057	12,987	9,998	8,299	4,396	4,972	4,693	5,268	5,154	-2,2%
RESULTAT DE CLOTURE	11,747	11,413	11,506	9,998	9,124	4,368	4,972	4,693	5,268	5,154	5,817	12,9%
Restes à réaliser (solde RI-DI)	-0,405	0,018	-1,615	-1,594	-1,584	-2,265	-1,731	-1,731	-1,729	-1,544	-0,832	-46,1%
Résultat cumulé avec Restes à réaliser	11,341	11,431	9,892	8,404	7,540	2,103	3,241	2,961	3,538	3,610	4,985	38,1%
Encours de la dette	4,115	3,504	3,002	2,518	3,265	3,014	5,603	9,040	11,254	10,246	9,224	-10%
Capacité de désendettement (nb d'années)	1,20	1,20	1,61	1,16	2,14	2,04	2,76	4,17	4,73	5,96	4,06	-32%

Nota : le tableau des soldes intermédiaires de gestion est communément utilisé dans le cadre d'analyses financières rétrospectives. Il permet de présenter et d'analyser différemment un compte administratif.

1.2-2. La section de fonctionnement et l'évolution de l'autofinancement.

Sur la période 2013-2023, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de +8,27%, avec une évolution contrastée. Sur la même période, les dépenses réelles de fonctionnement ont quant à elles augmenté de + 19,07%.

Ces 2 chiffres témoignent d'une situation financière globalement marquée par l'effet de ciseau entre 2012 et 2017 : les dépenses progressent plus vite que les recettes. Cette tendance s'accélère à partir de 2014, première année de mise en œuvre de la baisse des dotations de l'Etat, et plus encore à compter de 2015, avec une réduction qui a été doublée et qui s'est poursuivie en 2016, 2017 et 2018. L'année 2016 avait marqué une pause dans cette tendance puisque sur cet exercice, les recettes réelles de fonctionnement avaient retrouvé une évolution positive (+1,8%) alors que les dépenses réelles de cette même section avaient évolué très légèrement à la baisse (-0,1%).

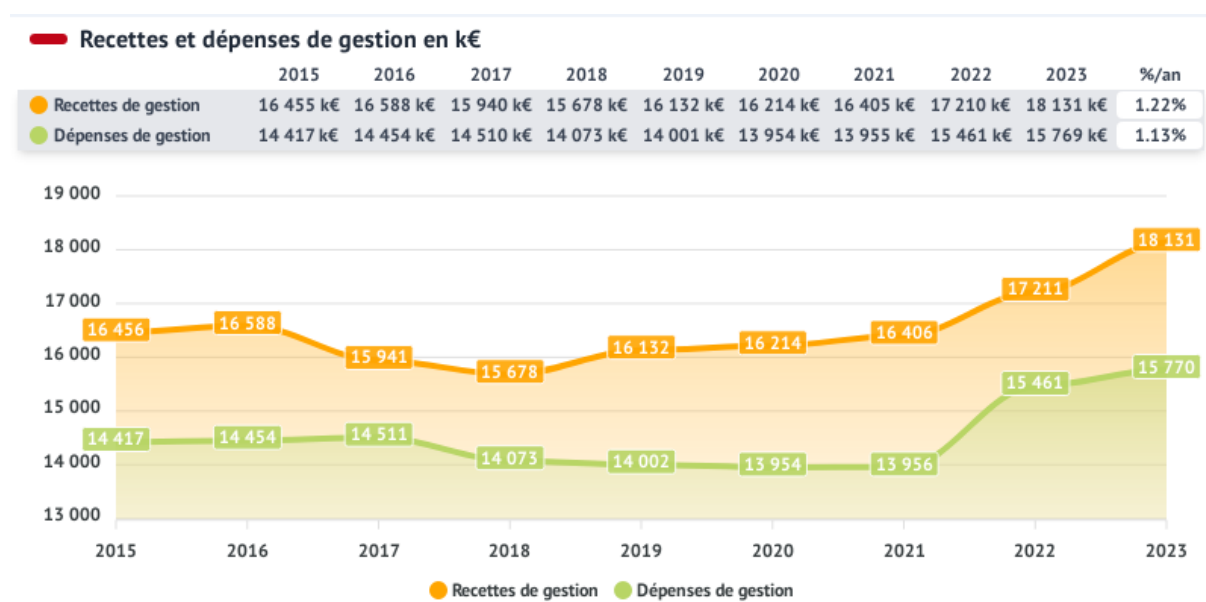
Depuis 2018 et jusqu'en 2021 inclus, l'effet ciseau s'est inversé : les recettes réelles de fonctionnement progressent plus vite (+7%) que les dépenses réelles de fonctionnement (-1,5%), et ce sous le double effet d'une part de l'arrêt des nouvelles baisses de dotations (même si les dotations

perdues n'ont jamais été retrouvées), de l'optimisation des produits et du dynamisme relatif des bases fiscales, et d'autre part des efforts constants et renouvelés de maîtrise des charges courantes dans une logique prospective et pluriannuelle en dessous du niveau de l'inflation.

L'exercice 2022 se caractérise par une forte augmentation des dépenses réelles de fonctionnement causée par l'augmentation des dépenses énergétiques et de la masse salariale suite à la revalorisation du point d'indice de +3,5% (+10,6%) et une augmentation beaucoup moins importante des recettes réelles de fonctionnement (+4,5%).

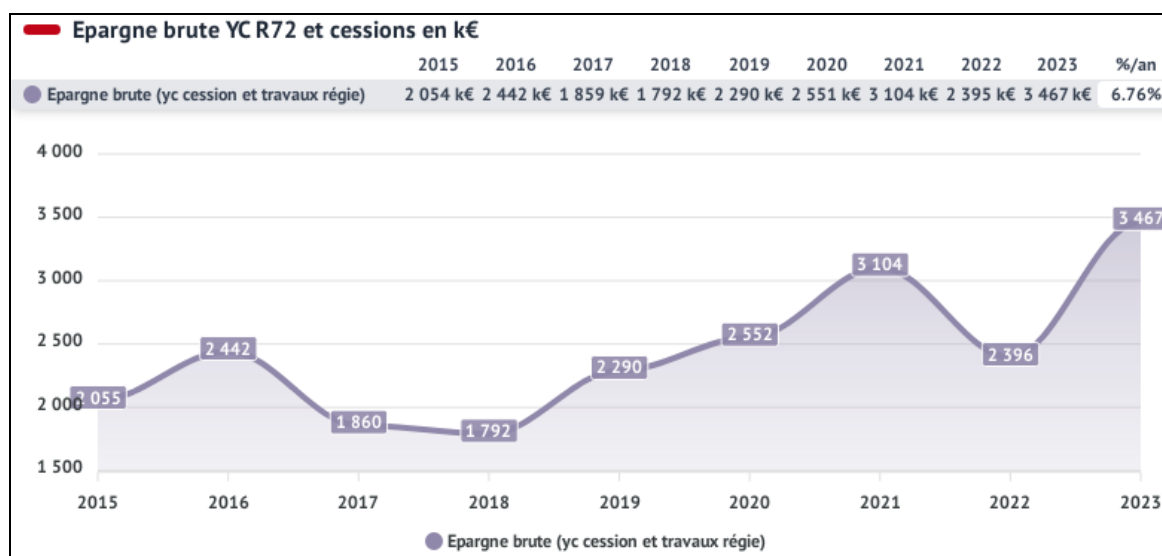
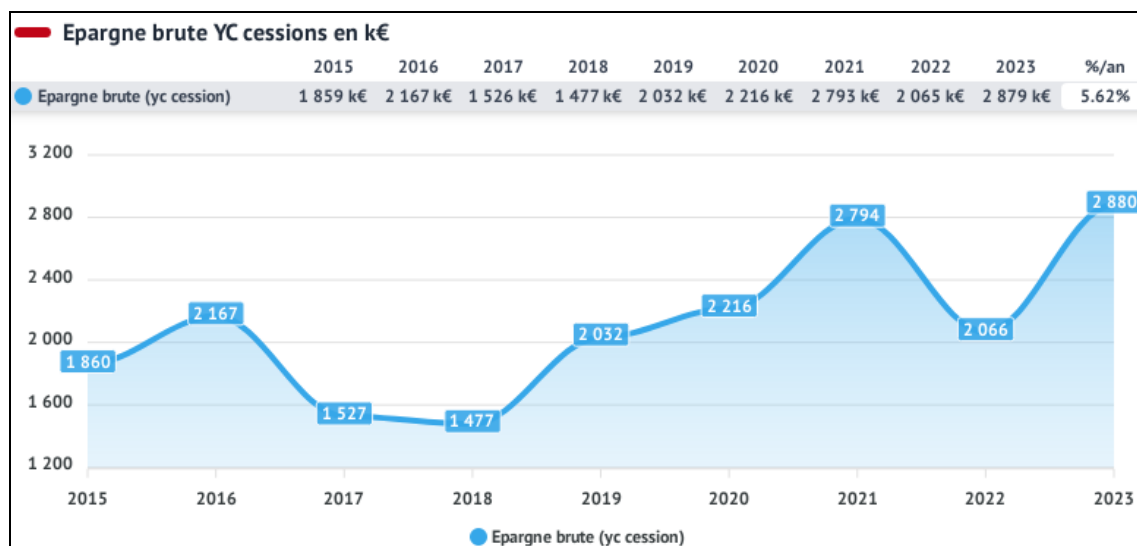
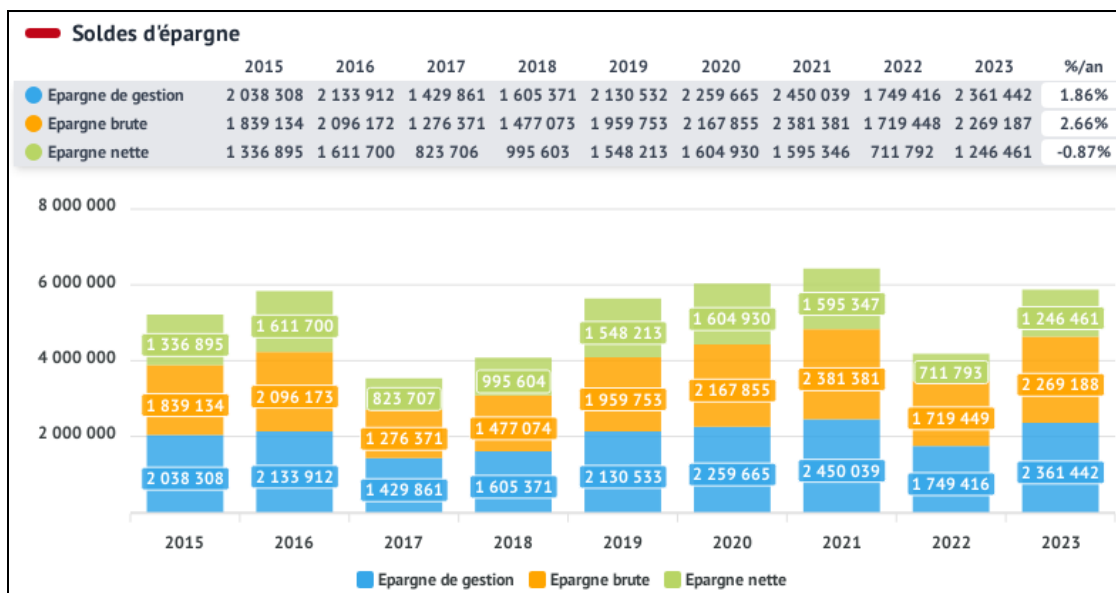
Quant à l'exercice 2023, il se caractérise par une plus forte progression des recettes réelles de fonctionnement (+4,6%) que des dépenses réelles de fonctionnement (+1,6%).

Il est rappelé que la forte progression des recettes réelles de fonctionnement doit être tempérée avec le solde du filet de sécurité. Ce dernier élément neutralisé, les recettes réelles de fonctionnement auraient progressé de +3%. **Ainsi, l'exercice 2023 traduit un coup d'arrêt à l'effet de ciseaux grâce notamment à l'effort de maîtrise des charges de fonctionnement malgré un contexte économique peu favorable (inflation toujours présente).**



L'épargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement), c'est-à-dire de **la capacité qu'a la commune à rembourser le capital des emprunts** (obligation légale) **et à autofinancer ses investissements, diminue tendanciellement sur la période 2013-2023. En l'espace de 11 ans, elle perd 33,74% de sa valeur.**

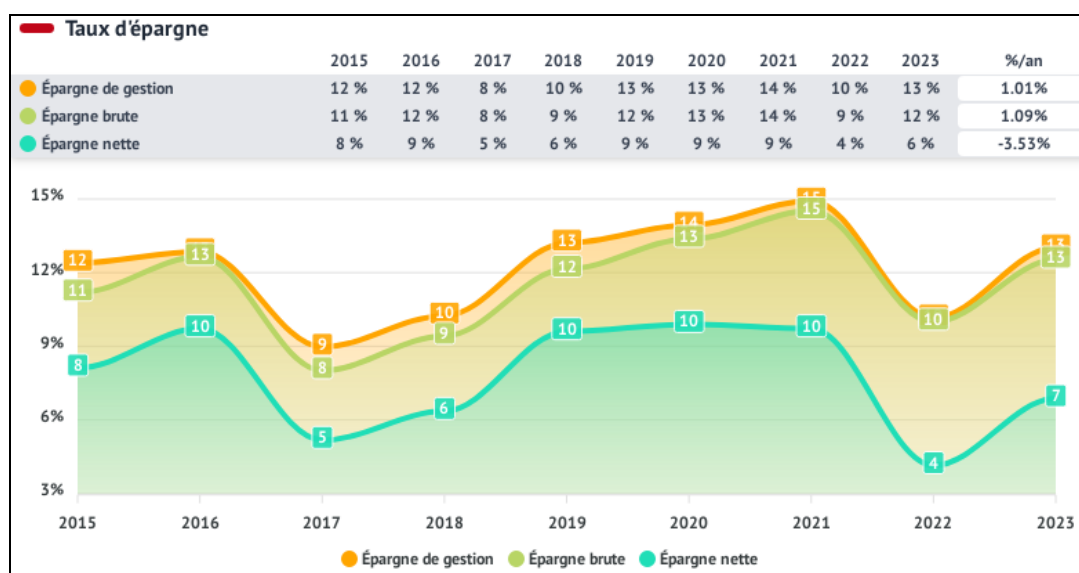
L'année 2023 se caractérise par une amélioration de l'épargne brute, puisqu'elle s'établit à 2.269 M €, avec une augmentation de +32% par rapport au CA 2022 ce qui représente +549.739 €. Ce niveau d'épargne exceptionnel provient encore et toujours du versement du solde du filet de sécurité 2022 encaissé en 2023 pour 523.972 €. Sans le filet de sécurité, l'épargne brute serait de 1.745.215 € et ne progresserait que de 25.767 € par rapport à 2022 soit +1,5%. Le filet de sécurité représente 23% du montant d'épargne brute et permet de neutraliser les évolutions de masse salariale et de charges de gestion courante.



L'obligation légale de couverture du **remboursement du capital des emprunts est respectée (2.269 M € contre 1.022 M €)** et **l'épargne nette**, c'est-à-dire la différence entre l'épargne brute et le remboursement des emprunts, qui vient autofinancer les dépenses d'investissement, s'établit à **1.246 M €**.

L'objectif défini par le nouveau scénario prospectif réajusté en 2023 pour la période 2023-2026 en termes d'épargne brute, à savoir 1.9 M €, est largement atteint grâce au versement du filet de sécurité, étant précisé que ce dernier avait été intégré à hauteur de 400.000 € au moment du DOB. Par ailleurs, il est à souligner que le montant de l'épargne brute s'établit, en moyenne sur la période 2013-2023, à 2.17 M €.

Une autre conséquence de l'augmentation plus importante des recettes réelles de fonctionnement et de l'évolution de l'épargne brute est l'amélioration **du ratio constitué par le rapport entre ces 2 notions**. La commune avec un taux d'épargne brute de 12% **se situerait non loin de la moyenne de la strate (14%)** (les données 2023 concernant cette dernière sont une simulation, les chiffres officiels n'étant pas encore disponibles) :



** : les données relatives à l'épargne brute sont retraitées au sens de la DGCL, c'est-à-dire qu'elles neutralisent dans le calcul les recettes et les dépenses exceptionnelles (chapitres 77 et 67), et ce afin d'avoir une comparaison la plus fiable possible avec la moyenne des communes de la strate (communes de 10.000 à 20.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé).*

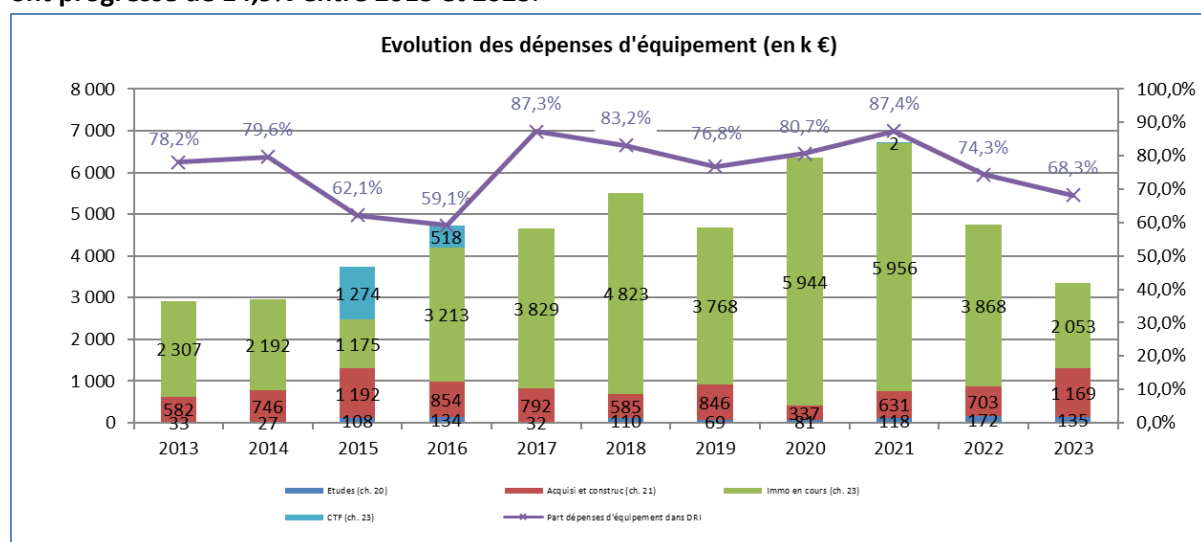
Contrairement à de nombreuses collectivités, la commune de Castelsarrasin a délibérément fait le choix depuis 11 ans de ne pas compenser la baisse des dotations ni l'évolution des prix sous l'effet de cette forte inflation par une augmentation des taux de fiscalité, déjà très élevés en raison des hausses successives régulières sur les précédentes mandatures. Pour rappel, elle a baissé l'ensemble des taux des 4 taxes locales directes de -1% en 2014 puis les a strictement stabilisés entre 2015 et 2022.

En effet, le bloc communal a en moyenne relevé les taux d'imposition de 1,2% en 2015, de 0,9% en 2016 et 2017, de 0,6% en 2018 et de 0,9% en 2022. En 2019, 2021 et 2023, le recours fiscal a été très faible. **La commune de Castelsarrasin n'a pas fait le choix de compenser cette perte de ressources (calculée à 7,5 M€ en cumulé sur la période 2014-2023) par le recours au levier fiscal et donc par conséquent par l'alourdissement des charges pesant sur les contribuables. La Municipalité a préféré mettre l'accent sur la poursuite de la maîtrise de ses charges de fonctionnement en développant le contrôle de gestion interne et en impliquant l'ensemble des acteurs (Elus et services) dans cet effort de sobriété budgétaire en renforçant le dialogue de gestion.**

1.2-3. La section d'investissement et son financement.

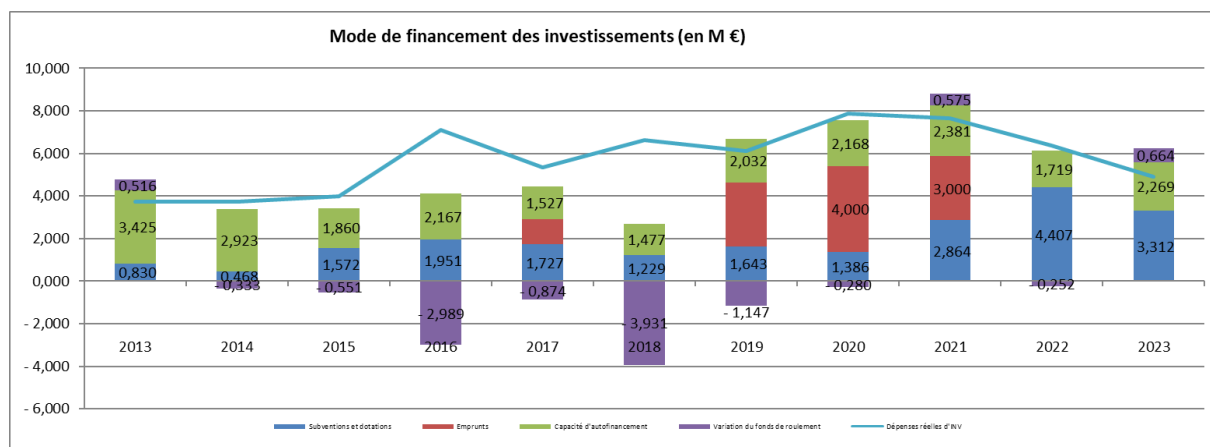
Les **dépenses réelles d'investissement ont globalement progressé de 31,5%** sur la période 2013-2023, avec une tendance de croissance plutôt linéaire jusqu'en 2014 puis une progression plus marquée à compter de l'année 2016 puis un ralentissement à compter de 2022.

Les **dépenses d'équipement** proprement dites, qui viennent accroître concrètement le patrimoine de la commune (études, achat de logiciels, de matériels, acquisition de terrains, de véhicules, travaux...), **ont progressé de 14,9% entre 2013 et 2023.**



Quant aux **recettes réelles d'investissement** (retraitées en intégrant l'épargne brute comme composante), elles connaissent une **progression** sur la période 2013-2023 de l'ordre de **31%**.

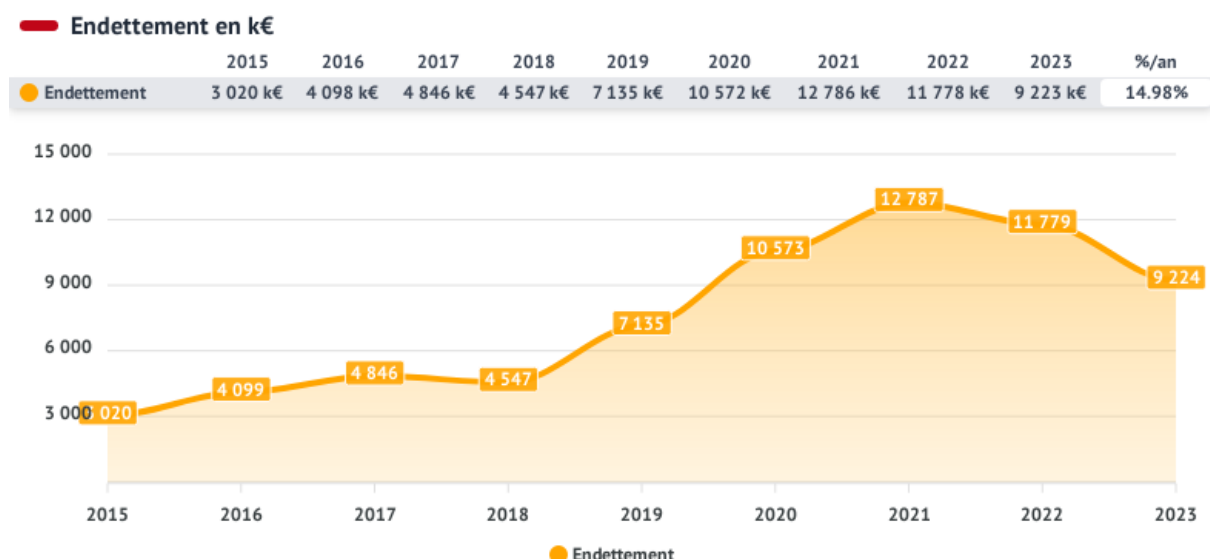
Historiquement, l'épargne (ou capacité d'autofinancement) constitue le **principal mode de financement des investissements de la commune**. En 2023, les dépenses d'investissement sont financées à 67% par des subventions et dotations :



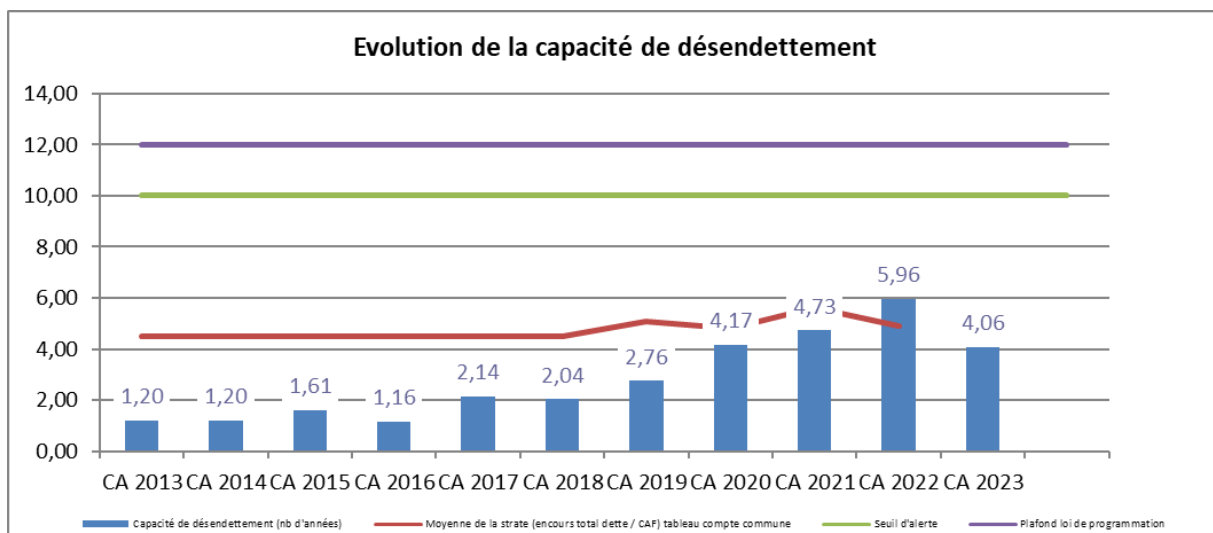
Ainsi, **au niveau de la section d'investissement retraitée** (c'est-à-dire intégrant l'épargne brute au niveau des recettes), le **résultat de l'exercice** (également dénommé **variation du fonds de roulement**) **augmente en 2023**. En 2023, il est ainsi de l'ordre de +0,664 M € (en 2022 : -0,252 M € ; en 2021 : +0,575 M €, en 2020 : -0,280 M € ; en 2019 : -1,146 M € ; 2018 : -3,931 M € ; en 2017 : -0,874 M €).

1.2-4. L'évolution de la capacité de désendettement.

Comme en 2022, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023. L'**encours de la dette du budget principal a donc diminué** pour s'établir en fin d'exercice à **9.223.756 €** soit - 1.022.726 € par rapport à 2022.



La **capacité de désendettement**, à savoir le ratio qui mesure le nombre d'années nécessaire pour qu'une collectivité apure sa dette en y consacrant la totalité de son épargne, s'établit, pour 2023 à **4,06 années**, en diminution par rapport au CA 2022 (5,96 années).



Rappelons que les Chambres régionales des comptes estiment que la **limite** au-delà de laquelle la santé financière d'une collectivité devient problématique est comprise entre **8 et 10 années**. En 2022, la **moyenne des communes de la strate** (10.000 – 20.000 habitants) s'établissait à environ **4,2 années** en 2022 et la **moyenne nationale** à **6,3 années**. Les ratios de 2023 ne sont pas parus au moment de la rédaction de ce rapport.

RATIOS FINANCIERS

	CFU 2023	STRATE 2022 Communes entre 10 000 et 20 000 hab
DRF	1 099	1162
RRF	1 298	1356
ENCOURS DE DETTE	639,03	801
IMPOTS LOCAUX	548	793
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	341	349
CAPACITE DE DESENETTEMENT	4,06	4,3
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT	233	322
FRAIS DE PERSONNEL	640	699
ACHATS ET CHARGES (011)	239	299
EPARGNE BRUTE	157	189

2- Les budgets annexes.

2.1-Le budget annexe « Interventions économiques ».

Le budget annexe Interventions Economiques comporte deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Il est géré hors taxe et il est régi par la nomenclature M57.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le budget annexe des Interventions Economiques intègre l'actif et le passif du budget annexe « Abattoir » afin de pouvoir louer ou céder le bâtiment et les équipements à une structure privée assujettie à la TVA. En effet, le budget annexe de l'abattoir a été clôturé le 31 octobre 2022.

2.1.1 Vue d'ensemble et résultats

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
Recettes réelles	399 016.63	404 943.05	101.5%
Recettes ordre	800.00	714.00	89.3%
Résultat reporté	10 183.37		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	410 000.00	405 657.05	98.9%
Dépenses réelles	205 000.00	77 698.63	37.9%
Dépenses ordre	205 000.00	199 117.75	97.1%
Virement à la section d'investissement			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	410 000.00	276 816.38	67.5%

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	128 840.67
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	139 024.04

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
Recettes réelles	174.29		0.0%
Recettes ordre	205 000.00	199 117.75	97.1%
Virement de la section de fonctionnement			
Résultat reporté	1 461 325.71		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 666 500.00	199 117.75	11.9%
Dépenses réelles	1 665 700.00	41 123.94	2.5%
Dépenses ordre	800.00	714.00	89.3%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 666 500.00	41 837.94	2.5%

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	157 279.81
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	1 618 605.52

2.1.2 La section de fonctionnement

- Les recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. Réal	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA %
70	Produits des services	70 000.00	36 500.15	52.1%	35 000.00	36 431.16	104.1%	-0.2%
74	Participations et dotations				200 000.00	200 000.00	100.0%	100.0%
75	Autres produits de gestion courante	200 037.24	148 276.88	74.1%	164 016.63	168 511.89	102.7%	13.6%
77	Produits exceptionnels		2 078.77					-100.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		270 037.24	186 855.80	69.2%	399 016.63	404 943.05	101.5%	116.7%
042	Transfert entre sections	3 300.00	3 203.87	97.1%	800.00	714.00	89.3%	-77.7%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		3 300.00	3 203.87	97.1%	800.00	714.00	89.3%	-77.7%
002	Résultat reporté	40 662.76			10 183.37			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		314 000.00	190 059.67	60.5%	410 000.00	405 657.05	98.9%	113.4%

En 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **405.657,05 €**. Elles augmentent de + 215.597,38 € rapport à 2022 soit +113,4%.

Le produit des services (chapitre 70) est stable : **36.431,16 €**. Il enregistre le remboursement de la taxe foncière (Alpha Recyclage Composites, Dosne, Le Patio et Circet) et des charges locatives des entreprises bénéficiaires de baux commerciaux (Alpha Recyclage Composites et Circet).

Les participations et dotations (chapitre 74) concernent seulement la subvention d'équilibre en provenance du budget principal : **200.000 €**. Elle permet notamment de financer les dépenses supplémentaires induites notamment par le transfert du budget annexe de l'abattoir clôturé le 29 septembre 2022 (Taxe foncière, amortissements et charges d'emprunts).

Les produits de gestion courante (chapitre 75) : **168.511,89 €** (+13,6%). Elles regroupent :

- l'encaissement des loyers pour un montant de **164.210,23 €**, en hausse de +15.933,35 € liée à la révision contractuelle des baux ;
- le remboursement d'une aide aux loyers : 3.000 € ;
- les écritures de régularisation comptable : 1.301,66 € (apurement des rattachements).

Le chapitre d'ordre 042 enregistre une recette de **714 €**. Il s'agit des écritures d'amortissement des subventions perçues en provenance du budget annexe de l'Abattoir.

- Les dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA %
011	Charges à caractère général	115 000.00	54 106.17	47.0%	169 200.00	52 354.39	30.9%	-3.2%
65	Autres charges de gestion courante	25 000.00	14 652.50	58.6%	25 100.00	17 055.72	68.0%	16.4%
66	Charges financières	5 000.00	4 332.22	86.6%	4 700.00	4 521.26	96.2%	4.4%
67	Charges exceptionnelles	700.00			5 000.00	2 928.20		100.0%
68	Dotations aux provisions	3 300.00	3 203.87	97.1%	1 000.00	839.06	83.9%	-73.8%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		149 000.00	76 294.76	51.2%	205 000.00	77 698.63	37.9%	1.8%
042	Transfert entre sections	165 000.00	144 244.30	87.4%	205 000.00	199 117.75	97.1%	38.0%
023	Virement en INV							
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		165 000.00	144 244.30	87.4%	205 000.00	199 117.75	97.1%	38.0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		314 000.00	220 539.06	70.2%	410 000.00	276 816.38	67.5%	25.5%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **276.816,38 €** pour l'exercice 2023. Elles progressent de + 56.277,32 € par rapport à l'année 2022 soit +25,5%.

Les charges à caractère général (chapitre 011), d'un montant de **52.354,39 €**, diminuent de -3,2%. Elles sont composées :

- des petites fournitures pour un montant de 1.106,67 € ;
- des dépenses relatives à l'entretien des bâtiments : 399,72 €
- de la taxe foncière : 50.848 € dont le montant a augmenté de +6.922 €, en grande partie causé par le transfert du budget annexe de l'Abattoir (4.600 €) mais aussi de la revalorisation des bases (+7,1%).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) concernent, en immense majorité, l'attribution des aides à l'installation et la reprise de commerces en centre-ville : **17.055 €** versé en 2023 (6.871,67 € en 2021 et 14.652,50 € en 2022).

Pour rappel, par délibération du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de faciliter la création et la reprise de commerces de proximité et sédentaires disposant d'un point de vente fixe appartenant au secteur du commerce dans le centre-ville. A cet effet, un règlement général d'attribution des aides a été voté.

Les charges financières (chapitre 66) concernent en partie le remboursement des intérêts des emprunts contractés et s'élèvent à **4.521,26 €** (dont 485 € pour l'emprunt de l'Abattoir).

Les dotations aux provisions (chapitre 68) : **839,06 €**. Le montant global provisionné est de 4.042,93 €. Il s'agit des créances non recouvrées des années 2021 et 2022 auxquelles sont appliquées un taux de dépréciation, conformément à la délibération du 30 septembre 2021.

Le chapitre d'ordre 042 qui constate les dotations aux amortissements des investissements s'élève à **199.117,75 €** dont 40.525 € concernent l'ex budget annexe de l'Abattoir ;

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement du budget annexe des Interventions Economiques, pour l'exercice 2023, s'élève à **+128.840,67 €**, portant le résultat global de clôture à **+ 139.024,04 €**.

2.1.3 La section d'investissement

- Les recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT								
Chapitre		Voté 2022 (avec RAR)	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023 (avec RAR)	CFU 2023	Tx. Réel	Evo CA %
13	Subvention d'investissement	3 356.58		0.0%	174.29		0.0%	
204	Subventions équipement versées							
TOTAL MOUVEMENTS REELS		3 356.58	0.00	0.0%	174.29	0.00	0.0%	
040	Transfert entre sections	165 000.00	144 244.30	87.4%	205 000.00	199 117.75	97.1%	38.0%
021	Virement depuis FON							
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		165 000.00	144 244.30	87.4%	205 000.00	199 117.75	97.1%	38.0%
001	Résultat reporté	1 472 843.42			1 461 325.71			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 641 200.00	144 244.30	8.8%	1 666 500.00	199 117.75	11.9%	38.0%

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2023 à **199.117,75 €** et progressent de +38% par rapport à l'année 2022.

Elles ne sont constituées que de recettes d'ordre budgétaire qui constituent la contrepartie des dépenses de fonctionnement enregistrées au chapitre 042, à savoir les dotations aux amortissements.

- Les dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
Chapitre		Voté 2022 (avec RAR)	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023 (avec RAR)	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA %
10	Dotations, fonds divers	56 644.72	56 644.72	100.0%				-100.0%
16	Emprunts et dettes	21 700.00	21 624.98	99.7%	30 000.00	26 697.89	89.0%	23.5%
20	Immobilisations incorporelles							
204	Subventions d'équipement	25 000.00	10 228.75	40.9%	15 000.00	4 253.93	28.4%	-58.4%
21	Immobilisations corporelles	543 520.00		0.0%	598 500.00	336.12	0.1%	100.0%
23	Immobilisations en cours	991 035.28	64 059.69	6.5%	1 022 200.00	9 836.00	1.0%	-84.6%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		1 637 900.00	152 558.14	9.3%	1 665 700.00	41 123.94	2.5%	-73.0%
040	Transfert entre sections	3 300.00	3 203.87	97.1%	800.00	714.00	89.3%	-77.7%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		3 300.00	3 203.87	97.1%	800.00	714.00	89.3%	-77.7%
001	Résultat reporté							
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 641 200.00	155 762.01	9.5%	1 666 500.00	41 837.94	2.5%	-73.1%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **41.837,94 €** en 2023. Elles diminuent de -73,1% soit -113.924,07 €.

Les dotations et fonds divers (chapitre 10) enregistrent en 2022 une dépense relative à l'apurement du compte 1069 en vue du passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. Aucune dépense n'est constatée en 2023.

Les emprunts et dettes (chapitre 16), qui retracent le remboursement du capital des emprunts contractés, progresse de +23,5% pour atteindre **26.697,89 €** en 2023. En effet, du fait de l'absorption de l'ancien budget annexe de l'abattoir, une dépense nouvelle de 6.697 € vient augmenter les dépenses de ce chapitre. Pour mémoire, en 2022, une caution avait été restituée pour un montant de 1.624 € ce qui avait augmenté les dépenses de ce chapitre.

Les subventions d'équipement (chapitre 204) concernent les aides à l'investissement versées aux commerçants en parallèle des aides aux loyers précédemment évoquées. Pour l'année 2023, elles représentent un montant de **4.253,93 €**. 4 commerçants en ont bénéficié en 2021, 5 en 2022 et 4 en 2023.

Le chapitre 23 relatif aux travaux en cours effectués s'élève à **9.836 €** en 2023. Il s'agit de la création d'une plateforme de stockage sur le site Unilin, de travaux de toiture et de l'achat de menuiseries pour le local occupé par la société DOSNE.

Le chapitre d'ordre 040 constitue la contrepartie de la recette de fonctionnement sur le chapitre 042, à savoir la reprise des subventions du budget de l'Abattoir pour **714 €**.

En investissement, le solde d'exécution de l'année 2023 est positif : **+ 157.279,81 €**, portant le résultat global de clôture à **1.618.605,52 €**.

Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 57.810,60 €.

2.1.4 La dette

Pour la partie des Interventions Economiques, il ne reste qu'un emprunt à taux fixe (1,48%) de **400.000 €**. Il a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées afin de financer les

investissements réalisés en 2016 sur le site Unilin. D'une durée de 20 ans, le premier remboursement a eu lieu le 5 avril 2017. Le montant du capital remboursé est de 20.000 € par an et les échéances sont trimestrielles. La dernière annuité de l'emprunt sera réglée en 2037.

L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2023 s'élève à 265.000 €.

Concernant l'ancien abattoir, un emprunt à taux fixe (2,44%) de **90.000 €** a été contracté auprès de la Caisse Française de Financement Local en 2010 afin de financer des travaux de mise en conformité. D'une durée de 15 ans, le premier remboursement a eu lieu le 1^{er} avril 2011 et la dernière échéance sera prélevée le 1^{er} janvier 2026.

L'encours au 31 décembre 2023 est de 15.679,31 €.

2.2-Le budget annexe « Restauration municipale ».

Le budget annexe de la Restauration Municipale ne comporte qu'une section de fonctionnement. Il est régi par la nomenclature M57.

2.2.1 Vue d'ensemble et résultats

	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
Recettes réelles	535 359.46	586 750.83	109.6%
Recettes ordre			
Résultat reporté	119 640.54		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	655 000.00	586 750.83	89.6%
Dépenses réelles	655 000.00	579 007.21	88.4%
Dépenses ordre			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	655 000.00	579 007.21	88.4%

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	7 743.62
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	127 384.16

2.2.2 La section de fonctionnement

- Les recettes

RECETTES								
Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. Réal	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA %
70	Produits des services	369 737.42	356 500.96	96.4%	350 159.46	400 600.83	114.4%	12%
75	Autres produits de gestion courante	205 100.00	205 000.00	100.0%	185 200.00	186 150.00	100.5%	-9%
77	Produits exceptionnels	200.00	5 250.00	2625.0%	0.00	0.00	0.0%	-100%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		575 037.42	566 750.96	98.6%	535 359.46	586 750.83	109.6%	4%
002	Résultat reporté	105 962.58			119 640.54			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		681 000.00	566 750.96	83.2%	655 000.00	586 750.83	89.6%	4%

Le montant des recettes de fonctionnement du budget annexe restauration municipale, pour l'exercice 2023, s'élève à **586.750,83 €**, en progression de + 4% par rapport à l'année 2022 soit + 19.999,87 €.

Ces recettes sont constituées :

- de la vente des repas aux élèves qui fréquentent les cantines scolaires (chapitre 70). En 2023, ces encaissements s'élèvent à **400.600,83 €** et ont augmenté de +12% entre 2022 et 2023. Le nombre de repas vendus dans l'année 2023 explique une grande partie de cette hausse car il a progressé de +9% par rapport à 2022 (+9.295 repas). Notons, par ailleurs, que les familles achètent les repas par anticipation pour une période d'un à plusieurs mois en avance.

L'augmentation s'explique par ailleurs par la revalorisation des tarifs facturés aux usagers au 1^{er} août 2023 de 10 centimes par repas, ce qui représente une augmentation d'environ +3% (contre 6% au niveau des tarifs dédiés par la Sogères).

- de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal qui a été versée pour un montant de **185.000 €** (chapitre 75), en diminution de 20.000 € par rapport à l'exercice 2022. Elle représente 31,7% des recettes de fonctionnement (37,6% en 2021 et 36,1% en 2022).
- des pénalités de retard facturées au prestataire titulaire du marché de restauration collective SOGERES pour non-respect des délais et des conditions réglementaires de livraison des repas : **1.150 €** (chapitre 75)

- Les dépenses

DEPENSES								
Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA %
011	Charges à caractère général	677 000.00	552 993.05	81.7%	649 600.00	577 192.92	88.9%	4%
65	Autres charges de gestion courante	3 000.00		0.0%	2 700.00	0.00	0.0%	
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	79.95	8.0%	800.00	0.00	0.0%	-100%
68	Dotations aux provisions				1 900.00	1 814.29	95.5%	100%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		681 000.00	553 073.00	81.2%	655 000.00	579 007.21	88.4%	5%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **579.007,21 €** en 2023. Elles progressent de +5% par rapport à 2022 soit **+25.934,21 €**.

Les charges à caractère général (chapitre 011) : **577.192,92 €** ont augmenté de +4%. Elles sont composées principalement :

- des dépenses relatives à l'achat des repas auprès de la SOGERES qui se sont élevées pour l'année 2023 à **576.070,59 €** soit une augmentation de +23.873,13 € (+4%) par rapport à 2022. Le nombre de repas achetés au prestataire a diminué d'environ -2.700 par rapport à 2022 (-2.4%).

Notons que les tarifs du marché ont augmenté au 1^{er} septembre 2023 en moyenne de 6%, soit + 0,28 € par repas.

- des frais de location du terminal TPE portable wifi d'un montant de **315,36 €**;
- des frais bancaires pour **689,97 €**.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) représentent une dépense nouvelle d'un montant de **1.814,29 €**. Il s'agit des restes à recouvrer des titres émis depuis l'année 2019 et sur lesquels des taux de dépréciation sont appliqués en fonction de l'antériorité de la créance non réglée par les tiers.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement du budget annexe Restauration Municipale, pour l'exercice 2023, s'élève à **+ 7.743,62 €**, portant le résultat global de clôture à **+ 127.384,16 €**.

2.3-Le budget annexe « Transport Tulipe ».

Le budget annexe Transport de Personnes (TULIPE) ne comporte qu'une section de fonctionnement. Il est géré hors taxe et il est régi par la nomenclature M43D.

2.3.1 Vue d'ensemble et résultats

	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
Recettes réelles	239 215.58	272 700.20	114.0%
Recettes ordre			
Résultat reporté	21 784.42		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	261 000.00	272 700.20	104.5%
Dépenses réelles	261 000.00	247 280.00	94.7%
Dépenses ordre			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	261 000.00	247 280.00	94.7%

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	25 420.20
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	47 204.62

2.3.2 La section de fonctionnement

- Les recettes

RECETTES							
Chapitre	Voté 2022	CA 2022	Tx. Réal	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA %
70 Produits des services	13 076.22	13 982.00	106.9%	29 115.58	62 700.00	215.3%	348.4%
74 Participations et dotations	232 000.00	232 000.00	100.0%	210 000.00	210 000.00	100.0%	-9.5%
75 Autres produits de gestion courante				100.00	0.20	0.2%	100.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS	245 076.22	245 982.00	100.4%	239 215.58	272 700.20	114.0%	10.9%
002 Résultat reporté	6 923.78			21 784.42			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	252 000.00	245 982.00	97.6%	261 000.00	272 700.20	104.5%	10.9%

En 2023, les recettes de fonctionnement se sont élevées à **272.700,20 €**. Elles progressent de **+ 26.718,20 €** par rapport à 2022 (+10,9%).

Les recettes du produit des services (chapitre 70), d'un montant de **62.700€**, augmentent de **+ 48.718 €** et sont composées :

- de la vente des tickets de transport pour la navette TULIPE au prestataire attributaire du marché public (Navettes & Voyages) : **7.480 €** ;

- de la vente des cartes magnétiques pour les élèves bénéficiaires du service de transport ainsi que de leur renouvellement en cas de perte : **1.865 €** ;
- de la facturation du transport scolaire pour les élèves non ayant droit c'est-à-dire dont l'établissement est situé à moins de 3 kms de leur domicile, nouveaux entrants ou changeant de cycle scolaire (critères et tarifs identiques à ceux de la Région Occitanie) : **15.405 €** ;
- de la subvention de la Région : **37.950 €** (+ 32.338 € par rapport à l'année 2022).

La Région attribue à la commune une contribution financière pour chaque élève dont la distance domicile-établissement est supérieure ou égale à 3 kilomètres. Elle s'élève à **345 €** par an et par élève pour l'année 2022-2023 alors que pour les années précédentes elle était de **92 €** par élève et par an.

Pour l'année 2022-2023, 110 élèves domiciliés à une distance supérieure ou égale à 3 kilomètres de leur établissement d'enseignement ont été concernés contre 61 en 2021-2022.

La subvention d'exploitation (chapitre 74), en provenance du budget principal, représente 77% des recettes de fonctionnement. En 2023, elle s'élève à **210.000 €** et a diminué de **-22.000 €** par rapport à l'année 2022.

- Les dépenses

DEPENSES								
Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA %
011	Charges à caractère général	251 500.00	231 121.36	91.9%	260 500.00	247 280.00	94.9%	7.0%
65	Autres charges de gestion courante	500.00	0.00	0.0%	400.00	0.00	0.0%	0.0%
67	Charges exceptionnelles				100.00	0.00	0.0%	0.0%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		252 000.00	231 121.36	91.7%	261 000.00	247 280.00	94.7%	7.0%

Les dépenses du budget annexe Transport de Personnes s'élèvent à **247.280 €** pour l'exercice 2023. Elles augmentent de **+ 16.158,64 €** (+7%) par rapport à l'année 2022.

Elles sont composées :

- des dépenses relatives au marché de transport progressent de **+ 17.083,64 €** pour passer de 228.736,36 € en 2022 à 245.820 € en 2023. En effet, l'année 2023 est complètement impactée par les tarifs du marché conclu le 1^{er} septembre 2022 et qui ont progressé en moyenne de +4% par rapport au marché précédent.

L'impact de l'augmentation du nombre de trajets représente + 2.480 € et la mise à disposition de 2 autocars de 33 places en lieu et place du grand autocar le temps des travaux sur l'avenue Léon Brun représente 1.900 €.

- de l'impression des tickets de transport : **1.460 €**.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement du budget annexe Transport de Personnes, pour l'exercice 2023, s'élève à **+ 25.420,20 €**, portant le résultat global de clôture à **+ 47.204,62 €**.

2.4-Le budget annexe « Zone d'Aménagement de Saint-Jean des Vignes / Gandalou ».

Le budget annexe Zone d'Aménagement Saint Jean des Vignes Gandalou est un budget de lotissement comportant une section de fonctionnement et une section d'investissement. Régi par la nomenclature M57, il est géré hors taxe.

A l'origine, le lotissement comportait 43 lots. Au 1^{er} janvier 2023, il ne restait qu'un seul lot en vente (n°2) qui a été vendu le 1^{er} mars 2023.

2.4.1 La section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
70	Produits des services	33 800.00	33 734.00	99.8%
75	Autres produits de gestion courante	16.81	0.00	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		33 816.81	33 734.00	99.8%
042	Transfert entre sections			
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		0.00	0.00	0.0%
002	Résultat reporté	133 283.19		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		167 100.00	33 734.00	20.2%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.0%
65	Autres charges de gestion courante	139 000.00	138 989.19	99.99%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		139 000.00	138 989.19	100.0%
042	Transfert entre sections	28 100.00	28 028.00	99.7%
023	Virement en INV			
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		28 100.00	28 028.00	99.7%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		167 100.00	167 017.19	100.0%

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT

-133 283.19
0.00

2.4.2 La section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
16	Emprunts et dettes	0.00	0.00	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		0.00	0.00	0.0%
040	Transfert entre sections	28 100.00	28 028.00	99.7%
021	Virement depuis FON			
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		28 100.00	28 028.00	99.7%
001	Résultat reporté			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		28 100.00	28 028.00	99.7%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
16	Emprunts et dettes	28 100.00	28 028.00	99.7%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		28 100.00	28 028.00	0.0%
040	Transfert entre sections			
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		0.00	0.00	0.0%
TOTAL		28 100.00	28 028.00	99.7%

RESULTAT D' INVESTISSEMENT
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT

0.00
0.00

L'annulation du stock existant au 31 décembre 2022 est retracée en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040) : **28.028 €**.

Tous les terrains ayant été vendus, il n'y a pas de valorisation du stock restant au 31 décembre 2023.

Le financement des opérations d'aménagement portées par le Budget Annexe de Saint-Jean des Vignes Gandalou a nécessité le versement d'avances remboursables à titre gratuit en provenance du Budget Principal.

Ce versement a été échelonné sur plusieurs exercices, pour un montant total de **781.217,12 €**. Au 1^{er} janvier 2023, il restait **28.028 €** à rembourser au budget principal. La vente du dernier lot a permis de procéder au remboursement total de l'avance.

Le résultat global de clôture au 31 décembre 2022 d'un montant de **+ 133.283,19 €** et le solde d'exécution de la section fonctionnement de **+ 5.706 €** ont été reversés au budget principal pour un montant total de **+ 139.989,19 €**.

Le résultat global de clôture de la section de fonctionnement au 31 décembre 2023 est égal à **0 €**.

En investissement, le solde d'exécution de l'année 2023 est nul, portant le résultat global de clôture à **0 €**.

Tous les 43 lots ayant été vendus, le budget annexe ZAM Saint Jean des Vignes a été dissout par délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2023.

2.5-Le budget annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU ».

Le budget annexe de la Régie du Port Jacques-Yves Cousteau comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Régi par la nomenclature M4, il est géré hors taxe.

2.5.1 – Vue d'ensemble et résultats

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
Recettes réelles	115 158.69	124 196.44	107.8%
Recettes ordre	10 000.00	9 680.00	96.8%
Résultat reporté	58 041.31		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	183 200.00	133 876.44	73.1%
Dépenses réelles	146 200.00	129 920.86	88.9%
Dépenses ordre	22 000.00	20 322.00	92.4%
Virement à la section d'investissement	15 000.00		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	183 200.00	150 242.86	82.0%

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-16 366.42
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	41 674.89

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
Recettes réelles	4 000.00	4 000.00	100.0%
Recettes ordre	22 000.00	20 322.00	92.4%
Virement de la section de fonctionnement	15 000.00		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	41 000.00	24 322.00	59.3%
Dépenses réelles	27 733.57	16 106.48	58.1%
Dépenses ordre	10 000.00	9 680.00	96.8%
Résultat reporté	3 266.43		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	41 000.00	25 786.48	62.9%

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-1 464.48
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	-4 730.91

2.5.2 La section de fonctionnement

- Les recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. Réal	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA %
70	Produits des services	88 000.00	85 033.02	96.6%	91 200.00	94 390.92	103.5%	11.0%
74	Participations et dotations	20 000.00	20 000.00	100.0%	20 000.00	20 000.00	100.0%	0.0%
75	Autres produits de gestion courante	11 479.87	3 329.80	29.0%	3 400.00	4 558.13	134.1%	36.9%
77	Produits exceptionnels	500.00			558.69	34.30	6.1%	100.0%
013	Atténuation de charges		782.96			5 213.09		565.8%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		119 979.87	109 145.78	91.0%	115 158.69	124 196.44	107.8%	13.8%
042	Transfert entre sections	10 000.00	9 680.00	96.8%	10 000.00	9 680.00	96.8%	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		10 000.00	9 680.00	96.8%	10 000.00	9 680.00	96.8%	0.0%
002	Résultat reporté	86 220.13			58 041.31			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		216 200.00	118 825.78	55.0%	183 200.00	133 876.44	73.1%	12.7%

En 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **133.876,44 €**. Elles progressent de **+15.050,66 €** (+12,7%) par rapport à l'exercice 2022.

Le produit des services (chapitre 70), d'un montant de **94.390,92 €** en 2023, progresse de +9.357,90 €. Il s'agit des recettes générées par les droits de stationnement des plaisanciers et d'une partie de la redevance d'occupation du Food Truck imputée à tort sur ce chapitre en 2023 (779,03 €).

Les participations (chapitre 74) ne concernent que la subvention d'exploitation versée en provenance du budget principal. Elle est stable : **20.000 €** et représente 14,9% des recettes de fonctionnement.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à **4.558,13 €** et proviennent :

- de la redevance d'occupation du domaine public pour le Food Truck. Il s'agit de la nouvelle convention qui a débuté le 1^{er} juin : **1.225 €** ;
- de la taxe de séjour est reversée à la Communauté de Communes Terres des Confluences : **332,60 €** ;
- de la participation financière de **3.000 €** de l'Office Intercommunal de Tourisme dans le cadre de la convention d'objectifs ;
- des régularisations de TVA : **0,53 €**.

Les atténuations de charge (chapitre 013) s'élèvent à **5.213,09 €** et retracent :

- les écritures relatives au stock des objets vendus à la Capitainerie : **545,69 €** ;
- les remboursements suite aux arrêts de travail des agents : **4.667,40 €** dont une partie a été reversée au salarié concerné (1.993 €).

Les mouvements d'ordre correspondant aux écritures d'amortissement des subventions perçues s'élèvent à **9.680 €** comme les années précédentes.

- Les dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA %
011	Charges à caractère général	102 700.00	62 185.32	60.6%	78 100.00	65 181.88	83.5%	4.8%
012	Charges de personnel	68 300.00	58 154.50	85.1%	65 100.00	62 676.66	96.3%	7.8%
65	Autres charges de gestion courante	100.00		0.0%	100.00	4.77	4.8%	100.0%
66	Charges financières	2 500.00	2 062.29	82.5%	2 100.00	1 885.05	89.8%	-8.6%
67	Charges exceptionnelles	900.00			600.00			
68	Dotations aux provisions	500.00	472.50	94.5%	200.00	172.50	86.3%	-63.5%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		175 000.00	122 874.61	70.2%	146 200.00	129 920.86	88.9%	5.7%
042	Transfert entre sections	21 000.00	20 129.99	95.9%	22 000.00	20 322.00	92.4%	1.0%
023	Virement en INV	20 200.00			15 000.00			
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		41 200.00	20 129.99	48.9%	37 000.00	20 322.00	54.9%	1.0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		216 200.00	143 004.60	66.1%	183 200.00	150 242.86	82.0%	5.1%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, en 2023, à **150.242,86 €**. Elles progressent de **+7.238,26 € (+5,1%)** par rapport à 2022.

Les charges à caractère général (chapitre 011) : **65.181,88 €** en 2023 **soit +4,8%** sont composées principalement :

- des fournitures non stockable (eau, gaz, électricité) : 31.140,28 €, qui ont augmenté de +6.145,02 € (+24,2%) ;
- des achats de matériel : 1.795,03 € ;
- des contrats de prestations pour la dératisation et la borne GRPS : 400 € ;
- de la location du terminal de carte bancaire : 547,40 € ;
- des charges de copropriété de la capitainerie : 514,80 € (aucun travaux n'a été facturé en 2023) ;
- des contrats de maintenance de la borne de paiement par carte bancaire, des logiciels, du WIFI, du chauffage et de la climatisation : 3.013,07 € ;
- du contrat signé avec le Centre de Gestion 29 pour l'accompagnement dans suivi de la paye de statut privé : 714,30 € ;
- de la taxe foncière : 2.183 € ;
- de la taxe de séjour reversée à la Communauté de Communes Terres des Confluences (332,60 €) et des redevances facturées par Voies Navigables de France au titre des conventions temporaires d'occupation du domaine fluvial (21.146,68 € en 2023 contre 23.769,63 € en 2022). En effet, suite à la rétrocession à VNF de la zone « Brunette » de 200 mètres linéaires, le montant de la COT a diminué.

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de +7,8% et s'élèvent en 2023 à **62.676,66 €**.

Elles comprennent d'une part la rémunération d'un salarié en CDI et, d'autre part, la mise à disposition d'un agent dont le traitement est imputé sur le budget principal.

Notons qu'en 2023 un agent a été recruté en CDD afin de remplacer un salarié en arrêt de travail durant plusieurs mois.

Les charges financières (chapitre 66) s'élèvent à **1.885,05€** et concernent en particulier le remboursement des intérêts de la dette. Il diminue de -177,24 € en 2023.

Les dotations aux provisions représentent un montant de **172,50 €** pour les titres restant à recouvrer des années 2020 et 2022. Le total provisionné s'élève à 645 €.

Le montant des amortissements sur le chapitre d'ordre 042 est de **20.322 €** en 2023 contre 20.129,99 € en 2022.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement du budget annexe de la Régie du Port JY Cousteau, pour l'exercice 2023, s'élève à **-16.366,42 €**, portant le résultat global de clôture à **+ 41.674,89 €**.

2.5.3 La section d'investissement

- Les recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre		Voté 2022 (avec RAR)	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023 (avec RAR)	CFU 2023	Evo CA %
1068	Excédents de fonct capitalisés	5 000.00	5 000.00	100.0%	4 000.00	4 000.00	-20.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		5 000.00	5 000.00	100.0%	4 000.00	4 000.00	-20.0%
040	Transfert entre sections	21 000.00	20 129.99	95.9%	22 000.00	20 322.00	1.0%
021	Virement depuis FON	20 200.00			15 000.00		
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		41 200.00	20 129.99	48.9%	37 000.00	20 322.00	1.0%
001	Résultat reporté						
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		46 200.00	25 129.99	54.4%	41 000.00	24 322.00	-3.2%

Les recettes d'investissement ont diminué de **-3,2% €**. Leur montant est de **24.322 €** en 2023.

Elles sont constituées de :

- l'affectation du résultat au compte 1068 : 4.000 € en 2023 contre 5.000 € en 2022. La partie obligatoire représente 3.632,81 € ;
- l'amortissement des travaux (chapitre 040) pour un montant de **20.322 €**. Il s'agit de la contrepartie des écritures relatées en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

- Les dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
Chapitre		Voté 2022 (avec RAR)	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023 (avec RAR)	CFU 2023	Tx. Réel	Evo CA %
16	Emprunts et dettes	13 700.00	13 529.40	98.8%	13 700.00	13 529.40	98.8%	0.0%
20	Immobilisations incorporelles	3 700.00			3 500.00			
21	Immobilisations corporelles	7 879.31	1 807.63	22.9%	5 533.57	2 577.08	46.6%	42.6%
23	Immobilisations en cours	7 541.30		0.0%	5 000.00		0.0%	
TOTAL MOUVEMENTS REELS		32 820.61	15 337.03	46.7%	27 733.57	16 106.48	58.1%	5.0%
040	Transfert entre sections	10 000.00	9 680.00	96.8%	10 000.00	9 680.00	96.8%	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		10 000.00	9 680.00	96.8%	10 000.00	9 680.00	96.8%	0.0%
001	Résultat reporté	3 379.39			3 266.43			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		46 200.00	25 017.03	54.1%	41 000.00	25 786.48	62.9%	3.1%

Les dépenses d'investissement sont en progression de +3,1% et s'élèvent, en 2023, à **25.786,48 €**.

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) est identique aux années précédentes : **13.529,40 €**.

Les acquisitions au chapitre 21 s'élèvent à **2.577,08 €**. Il s'agit d'une armoire pour la Capitainerie et d'électrovannes.

L'amortissement des subventions au chapitre 040, contrepartie des recettes de fonctionnement du chapitre 042, s'élève à **9.680 €**.

En investissement, le solde d'exécution de l'année 2023 est négatif : **-1.464,48 €**, portant le résultat global de clôture à **-4.730,91 €**.

Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 1.210 €.

2.5.4 La dette

Un emprunt à taux fixe (1,31%) de **230.000 €** a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées afin de financer les investissements réalisés en 2016. D'une durée de 17 ans, le premier remboursement a eu lieu le 5 avril 2017. Le montant du capital remboursé est de 13.529,40 € par an et les échéances sont trimestrielles.

L'encours de la dette du Port JYC au 31 décembre 2023 s'élève à 138.676,55 €.

La dernière annuité sera prélevée en 2034.

2.6-Le budget annexe « Centre technique fluvial ».

Le budget annexe du Centre Technique Fluvial (CTF) comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il est géré hors taxe et il est régi par la nomenclature M4.

Un contrat de délégation par affermage de la gestion du CTF a été conclu avec la société CHANTIER FLUVIAL DE CASTELSARRASIN le 22 octobre 2015 pour une durée de 10 ans. Il porte sur l'exploitation, la gestion et l'entretien du service public du CTF à l'intérieur du périmètre d'affermage défini dans le contrat. Quatre avenants à la délégation de service public ont été signés le 20 septembre 2017, 26 décembre 2019, 6 octobre 2020 et 1^{er} octobre 2022.

2.6.1 Vue d'ensemble et résultats

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
Recettes réelles	35 588.70	34 112.31	95.9%
Recettes ordre	14 000.00	13 981.00	99.9%
Résultat reporté	49 311.30		
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	98 900.00	48 093.31	48.6%
Dépenses réelles	62 700.00	31 240.01	49.8%
Dépenses ordre	24 000.00	22 078.61	92.0%
Virement à la section d'investissement	12 200.00		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	98 900.00	53 318.62	53.9%

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-5 225.31
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT	44 085.99

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal
Recettes réelles	10 008.48		0.0%
Recettes ordre	24 000.00	22 078.61	92.0%
Virement de la section de fonctionnement	12 200.00		
Résultat reporté	43 791.52		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	90 000.00	22 078.61	24.5%
Dépenses réelles	76 000.00	20 913.19	27.5%
Dépenses ordre	14 000.00	13 981.00	99.9%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	90 000.00	34 894.19	38.8%

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-12 815.58
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT	30 975.94

2.6.2 La section de fonctionnement

- Les recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. Réal	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réal	Evo CA %
74	Participations et dotations							
75	Autres produits de gestion courante	29 783.57	27 954.14	93.9%	30 588.70	29 220.51	95.5%	4.5%
77	Produits exceptionnels	100.00		0.0%	100.00		0.0%	
78	Reprises de provisions				4 900.00	4 891.80	99.8%	100.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		29 883.57	27 954.14	93.5%	35 588.70	34 112.31	95.9%	22.0%
042	Transfert entre sections	14 000.00	13 981.00	99.9%	14 000.00	13 981.00	99.9%	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		14 000.00	13 981.00	99.9%	14 000.00	13 981.00	99.9%	0.0%
002	Résultat reporté	68 116.43			49 311.30			
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		112 000.00	41 935.14	37.4%	98 900.00	48 093.31	48.6%	14.7%

En 2023, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **48.093,31 €**. Elles progressent de **+ 6.158,17 €** par rapport à 2022 (+14,7%).

Comme l'an passé, aucune subvention d'exploitation (chapitre 74) n'a été versée en provenance du budget principal (20.000 € en 2021).

Les produits de gestion courante (chapitre 75), qui regroupent le remboursement de la taxe foncière par le délégataire, l'intéressement sur le chiffre d'affaire et la participation à l'investissement, s'élèvent à **29.220,51 €** (+ 4,5%).

Une reprise de provision (chapitre 68) a été constatée en 2023 pour un montant de **4.891,80 €**.

Les mouvements d'ordre correspondant aux écritures d'amortissement des subventions perçues s'élèvent à **13.981 €**.

- Les dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Chapitre		Voté 2022	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023	CFU 2023	Tx. Réel	Evo CA %
011	Charges à caractère général	48 500.00	19 500.33	40.2%	54 000.00	25 157.26	46.6%	29.0%
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00		0.0%	200.00		0.0%	
66	Charges financières	6 700.00	6 409.14	95.7%	6 300.00	6 082.75	96.6%	-5.1%
67	Charges exceptionnelles	10 800.00	8 153.00	75.5%	2 200.00		0.0%	-100.0%
68	Dotation aux provisions	4 900.00	4 891.80	99.8%				-100.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		72 900.00	38 954.27	53.4%	62 700.00	31 240.01	49.8%	-19.8%
042	Transfert entre sections	26 900.00	21 786.00	81.0%	24 000.00	22 078.61	92.0%	1.3%
023	Virement en INV	12 200.00			12 200.00			
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		39 100.00	21 786.00	55.7%	36 200.00	22 078.61	61.0%	1.3%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		112 000.00	60 740.27	54.2%	98 900.00	53 318.62	53.9%	-12.2%

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élèvent à **53.318,62 €**. Elles diminuent de **-7.421,65 €** (-12,2%).

Les charges à caractère général (chapitre 011) : **25.157,26 €** sont en augmentation de **+5.656,93 €**. Elles sont composées :

- de la mission d'assistance et de conseil pour le suivi du contrat de délégation de service public du centre technique fluvial assurée par le cabinet COGITE : 9.020€ (dont 2.350 € de prestations complémentaires permettant la réalisation de tableaux de bord afin de faciliter le reporting de l'exploitation du CTF) ;
- de la taxe foncière (refacturée au délégataire) : 9.856 € (+1,9%) ;
- des redevances facturées par Voies Navigables de France relatives aux conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial : 6.281,26 € (+10,8%).

Les charges financières (chapitre 66) qui correspondent au règlement des intérêts des emprunts s'élèvent à **6.160,80 €** (-5%).

Les dotations aux provisions (chapitre 68) n'ont fait l'objet d'aucune dépense en 2023. Il n'y a plus de provision constatée sur ce budget annexe.

Le montant des amortissements sur le chapitre d'ordre 042 sont stables et s'élèvent à **22.078,61 €**.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement du budget annexe du Centre Technique Fluvial, pour l'exercice 2023, s'élève à **-5.225,31 €**, portant le résultat global de clôture à **+44.085,99 €**.

2.6.3 La section d'investissement

- Les recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre		Voté 2022 (avec RAR)	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023 (avec RAR)	CFU 2023	Evo CA %
16	Emprunts et dettes	1 994.48		0.0%	10 008.48		0.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		1 994.48	0.00	0.0%	10 008.48	0.00	0.0%
040	Transfert entre sections	26 900.00	21 786.00	81.0%	24 000.00	22 078.61	1.3%
021	Virement depuis FON	12 200.00		0.0%	12 200.00		0.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		39 100.00	21 786.00	55.7%	36 200.00	22 078.61	1.3%
001	Résultat reporté	57 005.52			43 791.52		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		98 100.00	21 786.00	22.2%	90 000.00	22 078.61	1.3%

Les recettes d'investissement sont uniquement constituées d'écritures d'ordre correspondant aux amortissements des travaux. Elles représentent la contrepartie des dépenses de fonctionnement mandatées sur le chapitre 042 soit **22.078,61 €**.

- Les dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre		Voté 2022 (avec RAR)	CA 2022	Tx. réel	Voté 2023 (avec RAR)	CFU 2023	Evo CA %
16	Emprunts et dettes	20 400.00	20 400.00	100.0%	20 400.00	20 400.00	0.0%
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00		0.0%	10 086.81		0.0%
21	Immobilisations corporelles	25 000.00	619.00	2.5%	22 513.19	513.19	-17.1%
23	Immobilisations en cours	28 700.00		0.0%	23 000.00		0.0%
TOTAL MOUVEMENTS REELS		84 100.00	21 019.00	25.0%	76 000.00	20 913.19	-0.5%
040	Transfert entre sections	14 000.00	13 981.00	99.9%	14 000.00	13 981.00	0.0%
TOTAL MOUVEMENTS ORDRE		14 000.00	13 981.00	99.9%	14 000.00	13 981.00	0.0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		98 100.00	35 000.00	35.7%	90 000.00	34 894.19	-0.3%

Les dépenses d'investissement de l'année 2023 s'élèvent à **34.894,19 €** et diminuent de -0,3%.

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) est stable : **20.400 €**.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) s'élèvent à **513,12 €**. Il s'agit des panneaux de délimitation de la zone du Centre Technique Fluvial.

Le chapitre 040 est la contrepartie du chapitre 042 en recettes de fonctionnement : **13.981 €** et correspond à l'amortissement des subventions perçues.

Le solde d'exécution de la section d'investissement de l'année 2023 est négatif : **-12.815,58 €**, portant le résultat global de clôture à **+30.975,94 €**.

2.6.4 La dette

Un emprunt à taux fixe (1,60%) de 510.000 € a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées afin de financer les investissements réalisés en 2016. D'une durée de 25 ans, le premier remboursement a eu lieu le 5 avril 2017. Le montant du capital remboursé est de 20.400 € par an et les échéances sont trimestrielles.

L'encours de la dette du CTF au 31 décembre 2023 s'élève à **372.300 €**.

La dernière annuité sera réglée en 2042.